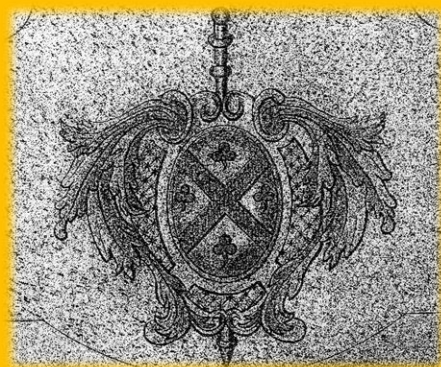


L'Inattendu - 2022

Commune de Novy-Chevrières



Remerciements

La Commune a eu le plaisir de recevoir deux donations.
L'ensemble de l'Équipe Municipale remercie chaleureusement :

Madame Emmanuelle GALLOIS pour le don de la partition de la Marseillaise.
&
Madame Monique CHAUSSON pour l'édition d'un livre consacré à Henri CHAUSSON
Mort pour la France en 1945.

Groupe de rédaction

Sylvie LOZINGOT et Jérôme LEDOUBLE
Avec le soutien de Laura HODIER

Nous remercions chaleureusement l'Entreprise SCEE pour l'édition de ce Journal

Date de parution : Février 2023

Sommaire

Le Mot du Maire	Page 3
La Mairie – Les Services	
- État-Civil de l'année 2022 : Naissances, Mariages et Décès	Page 4
- Services de la Mairie <i>(inscription scolaire, élections, recensement militaire, déchets sélectifs, démarches administratives, LIS4)</i>	Page 5
Les Services de la Communauté de Communes	
- L'école – L'assainissement – Les ordures ménagères et tri sélectif	Page 6
- La déchetterie – La fourrière – Les aides de la CCPR - Contacts	Page 7
- Le calendrier des collectes 2023	Page 8
La Vie de la Commune	
- Les radars pédagogiques	Page 9
Les Délibérations du Conseil Municipal	Pages 10 à 20
Association Foncière	Page 20
La Vie de l'École	Pages 21 à 40
Une mort mystérieuse à Novy-Chevrières ! – On croit à un assassinat !	Pages 41 à 44
Le C.C.A.S.	Page 45
Société de sauvegarde de la chasse et de la nature de Novy-Chevrières	Page 46
Les Associations type loi 1901	
- Association de loisirs de Novy « Les 100 butts »	Pages 47 à 48
- La Novy'thèque	Pages 49 à 50
- Le Comité des Fêtes	Pages 51 à 54
- « Novy Sport »	Pages 55 à 58
- L'Association des Parents d'Élèves	Pages 59 à 61
- Le Précaré	Pages 62 à 64
- Les Passionnés du cheval de trait ardennais	Pages 65 à 66
- La Bande des P'tits Producteurs Locaux	Page 67
Les Assistantes Maternelles	Page 68
Nos Artisans, Commerçants et Auto-Entrepreneurs	Pages 69 à 70

Le Mot du Maire

A toutes et à tous, une très bonne année, une année de succès qui voit se réaliser vos espoirs et vos attentes. Je forme des vœux pour votre réussite professionnelle et personnelle, pour une année prospère, et bien sûr pour une année heureuse.

Dans ce temps de doute où le monde vit dans un bonheur éphémère, ou nous nous réveillons avec des bombes, des risques de pénurie, et de surcroît un dérèglement climatique, il faut porter sur notre commune un regard positif et partager la conviction que, malgré toutes ces difficultés, notre village recèle de fortes capacités d'initiatives.

Notre commune gagne encore de la population, selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) nous sommes près de 800 habitants, le recensement en cours confirmera ces chiffres.

Face aux défis et comme à chaque crise nous devons avancer ensemble.

La commune est, par excellence, un lieu d'initiatives et de solutions.

Parce que nous savons d'où nous venons, nous pouvons nous projeter vers l'avenir.

Il faut garder confiance, mobiliser nos énergies, nos expériences et nos espérances, pour forger ensemble ce nouvel avenir.

Je forme le vœu que notre commune garde ce goût de la conquête, de l'aventure et de la réussite.

Je forme le vœu que 2023 soit l'occasion de porter, dans notre village, des projets ambitieux.

C'est bien au niveau local que l'aménagement, les arts, le sport et la culture s'enracinent et donnent sens à nos communes.

Je remercie donc tous les bénévoles pour leur implication, leur générosité et leur sens du service, vous nous transmettez vos passions, et vous nous faites partager une façon conviviale d'être ensemble.

Je remercie aussi les enseignants pour leur engagement au service de nos enfants.

Je remercie enfin chacun des adjoints (actuels et précédents) et les conseillers municipaux, et l'ensemble du personnel pour le travail accompli.

A toutes et à tous, bonne et heureuse année emplie d'espoir et de projets.

YVES BEGUIN

État civil de l'année 2022

Naissances

- Calix SARAZIN CORDEIRO, née le 03 janvier 2022 à Reims
- Capucine DEVILLE, née le 02 mars 2022 à Bezannes
- Tiago VRIET, né le 22 mars 2022 à Reims
- Léonie LETISSIER, née le 17 mai 2022 à Reims
- Basile SENE, né le 11 juin 2022 à Charleville-Mézières
- Yona BUTZBACH, née le 23 juin 2022 à Bezannes
- Lou GUILLEMAIN, née le 28 septembre 2022 à Bezannes
- Eden SMITH, né le 28 octobre 2022 à Reims
- Louise AUBLET, née le 31 octobre 2022 à Charleville-Mézières
- Ethan LACAILLE, né le 12 décembre 2022 à Bezannes



Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents

Mariages



- Marilynne BOUCHAT et Jean-Yves LANGRENE, le 28 mai 2022
- Virginie PARISOT et Jérôme JOLY, le 11 juin 2022

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

Décès

- Monsieur Paul MANTEAU, le 18 janvier 2022 à Rethel
- Madame Madeleine LUDINART née BERRIOT, le 19 février 2022 à Charleville-Mézières
- Monsieur Francis VALENTIN, le 4 juin 2022 à Reims
- Madame Simone VADEZ née GIBOUT, le 14 septembre 2022 à Charleville-Mézières
(*doyenne du village*)
- Monsieur Stéphane MAILLEY, le 13 novembre 2022 à Bezannes
- Monsieur Robert MALLET, le 19 décembre 2022 à Rethel



Nous adressons nos sincères condoléances aux familles

Services de la mairie

**Pour toute demande de document administratif,
un passage en mairie est incontournable.**

Inscription scolaire

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans l'école de Novy-Chevrières, venez en mairie avec attestation de domicile, livret de famille, carnet de santé ET attestation de la Communauté de Communes du Pays Rethélois.



Inscription sur les listes électorales



Si vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales, déplacez-vous en mairie muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile
Les jeunes qui atteignent 18 ans ET qui ont accompli les formalités de recensement à 16 ans sont automatiquement inscrits.

Recensement militaire

Toute personne ayant 16 ans révolu, doit se présenter en Mairie pour procéder au recensement militaire. Il doit être muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Cette démarche est obligatoire et l'attestation sera demandée pour se présenter à différents examens ou concours.



Les bacs de déchets sélectifs

La délivrance des bacs de tri sélectif (couvercle jaune) se fait en mairie. En cas de déménagement, ils doivent être ramenés à la mairie



Démarches administratives

Vous souhaitez réaliser des travaux chez vous ? Contactez la mairie pour la demande d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire (en fonction de la nature des travaux).

Convention avec la LISA (Ligue dans l'Intérêt de la Société et de l'Animal)

La commune a signé une convention avec la LISA. Un protocole est mis en place pour la stérilisation des chats errants. Plus d'infos en mairie.

Les services de la Communauté de Communes

L'école



L'école est gérée par la CCPR. Pour toute inscription de votre enfant à l'école ou pour inscription aux services de la cantine ou du périscolaire, rapprochez-vous de la com-com. Le portail famille est à votre disposition pour toute information (<http://cdc-pays-rethelois.portail-defi.net>).

Pour rappel, l'école est obligatoire à partir de l'année dès les 3 ans de l'enfant. En mai, l'inscription se fera pour les enfants nés en 2020.

L'assainissement

Le SPANC (Services Publics d'Assainissement Non Collectif) est un service local chargé de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur assainissement non collectif et de contrôler les installations. Des formulaires sont téléchargeables sur le site internet de la CCPR.

Les ordures ménagères et tri sélectif

Les collectes des ordures ménagères et du tri sélectif sont effectuées par le SICOMAR..
Le ramassage a lieu toutes les 2 semaines.

En cas d'emménagement ou de déménagement, contacter :

- la com-com pour les ordures ménagères
- la mairie de la commune pour le tri sélectif.

Si vous souhaitez changer la taille de votre conteneur d'ordures ménagères, contacter les services de la CCPR par mail ou téléphone.



Les tarifs pour 2023, pour 13 levées à l'année :

Type de bac	Tarif 1 ^{er} semestre	Tarif 2 ^{ème} semestre
140L	97,70 €	97,70 €
240L	155,03 €	155,03 €
360L	225,81 €	225,81 €
660L	377,33 €	377,33 €

Levées supplémentaires	Coût à la levée supplémentaire
De la 14 ^{ème} à la 26 ^{ème}	7 €
De la 27 ^{ème} à la 39 ^{ème}	14 €
A partir de 40	21 €

Un abattement est possible pour une personne seule.

La demande doit être renouvelée tous les ans auprès des services de la CCPR.

Voir page 8 pour consulter le calendrier des collectes pour l'année 2023.

Déchetterie

Contact :

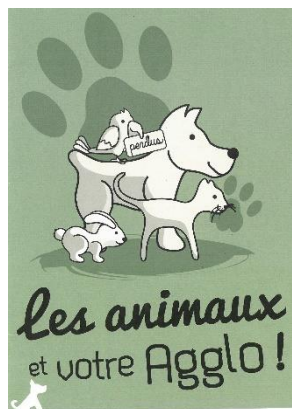
Adresse : rue de Verdun,
Zone de Pargny, 08300 Rethel

*Dépôt de bois, déchets verts, encombrants, cartons,
huile de vidange, vêtements, peinture, piles et accumulateurs,
lampes, écrans, batteries, déchets dangereux.*

Été (du 1 ^{er} mai au 31 octobre)		Hiver (du 1 ^{er} novembre au 30 avril)	
Lundi	13h30 – 18h00	Lundi	13h30 – 17h00
Mardi	Le matin 9h00 – 12h00	Mardi	Le matin 9h00 – 12h00
Mercredi			
Jeudi	L'après-midi 13h30 – 18h00	Jeudi	L'après-midi 13h30 – 17h00
Vendredi			
Samedi			

La déchetterie sera fermée les jours fériés ainsi que les 23, 26 et 30 décembre.

La fourrière



Une fourrière animale a été construite rue de Verdun à Rethel (à côté de la déchetterie).

Elle peut accueillir des animaux en état de divagation sur le territoire pour une durée de 8 jours.

La fourrière assure la prise en charge, la garde et l'entretien des animaux.

Elle procède à la recherche des propriétaires et à la restitution des animaux (sur justificatifs et paiement des frais).

La capacité de la fourrière est de 12 chats et 9 chiens. Elle peut recueillir 10 animaux simultanément.

Les aides de la CCPR

Des aides financières peuvent vous être attribuées par la Communauté de Communes.

Exemple :

- programme d'aides à l'amélioration de l'habitat,
- acquisition d'un vélo électrique...

Renseignez-vous auprès des services.

CONTACTS

adresse : 30 avenue Bourgoïn, 08300 SAULT LES RETHEL

accueil téléphonique : 03.52.10.01.00

Mail : accueil@cc-paysrethelois.fr

Appli ou site internet : <https://www.paysrethelois.fr>



Le calendrier des collectes 2023

→ RATRAPAGES DES JOURS FÉRIÉS

LE LUNDI 10 AVRIL 2023
rattrapé le vendredi 14 avril pour :
 Seraincourt

LE LUNDI 15 AOÛT 2023
rattrapé le vendredi 18 août pour :
 Aussonce, Avaux, Bergnicourt, Brienne-sur-Aisne, Le Châteaulet-sur-Retourne, Corny-Machéménil, l'Écaille, Houdicourt, Ménil-Lépineois, Neuflize, La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, Poilcourt-Sydney, Roizo, Saint-Rémy-le-Petit, Sault-Saint-Rémy

rattrapé le lundi 21 août pour :
 Acy-Romance, Arnicourt, Nanteuil-sur-Aisne, Pargny-Resson, Sault-lès-Rethel, Sorbon, Taizy

LE LUNDI 1^{ER} MAI 2023
rattrapé le vendredi 5 mai pour :
 Amagne, Banogne-Recouvrance, Condé-lès-Herpy, Hannogne-Saint-Rémy, Herpy-l'Artesienne, Saint-Fergeux, Saint-Germainmont, Saint-Quentin-le-Petit, Sévigny-Waleppe, Le Thour

LE LUNDI 8 MAI 2023
rattrapé le vendredi 12 mai pour :
 Seraincourt

LE JEUDI 18 MAI 2023
rattrapé le vendredi 19 mai pour :
 Amagne

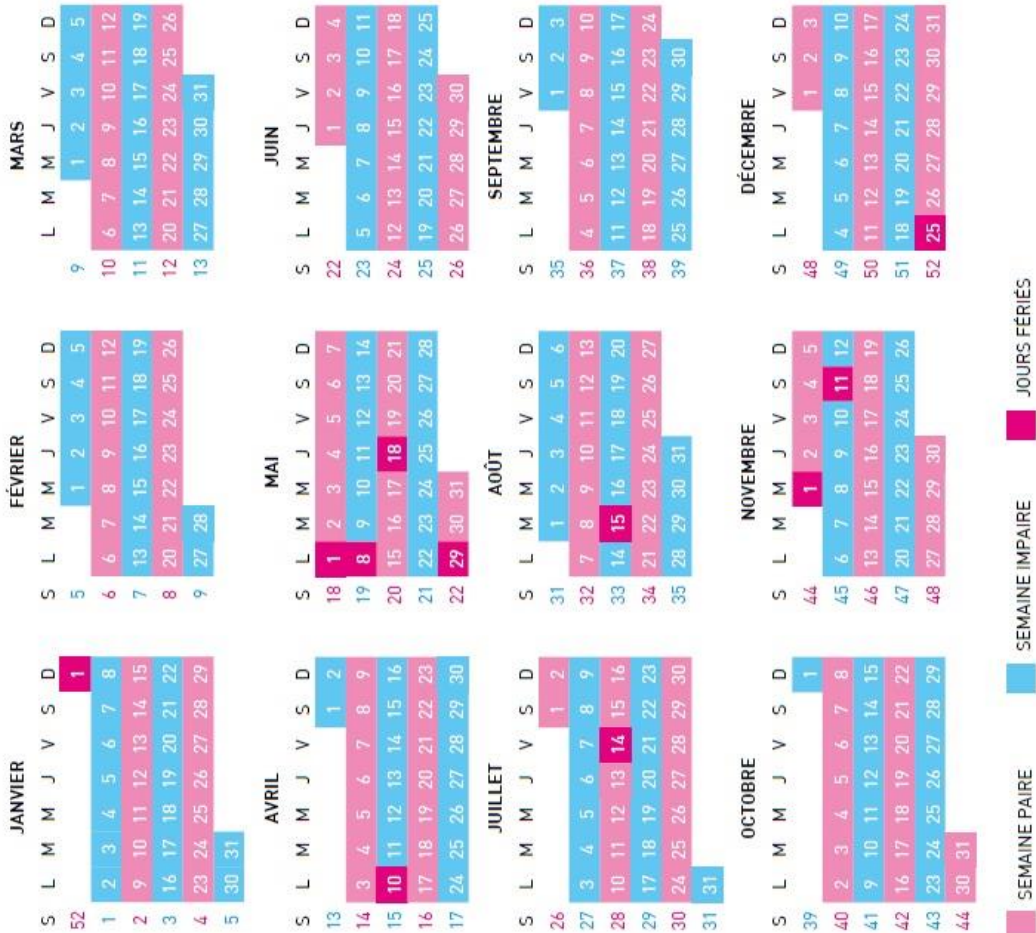
rattrapé le lundi 22 mai pour :
 Ambly-Fleury, Biermes, Perthes, Sault-lès-Rethel, Seuil, Thuigny-Trugny

LE LUNDI 29 MAI 2023
rattrapé le vendredi 2 juin pour :
 Amagne, Banogne-Recouvrance, Condé-lès-Herpy, Hannogne-Saint-Rémy, Herpy-l'Artesienne, Saint-Fergeux, Saint-Germainmont, Saint-Quentin-le-Petit, Sévigny-Waleppe, Le Thour

LE VENDREDI 14 JUILLET 2023
rattrapé le lundi 17 juillet pour :
 Alincourt, Ambly-Fleury, Annelles, Biermes, Bignicourt, Junville, Ménil-Annelles, Perthes, Rethel, Seuil, Thuigny-Trugny, Ville-sur-Retourne

LE LUNDI 25 DÉCEMBRE 2023
rattrapé le vendredi 29 décembre pour :
 Amagne, Banogne-Recouvrance, Condé-lès-Herpy, Hannogne-Saint-Rémy, Herpy-l'Artesienne, Saint-Fergeux, Saint-Germainmont, Saint-Quentin-le-Petit, Sévigny-Waleppe, Le Thour

LE LUNDI 1^{ER} JANVIER 2024
rattrapé le vendredi 5 janvier pour :
 Seraincourt



Ramassage des bacs ordures ménagères

Ramassage des bacs et/ou sacs de tri

NOV-CHEVRIÈRES | VENDREDI | MERCREDI

Les services de la Communauté de Communes

Les radars pédagogiques

Les relevés ont été effectués sur quatre radars pédagogiques (route de Chevières et route de Charleville).

Les données du radar installé récemment dans la grand'rue n'ont pas été exploitées.


Cela peut paraître étonnant, mais ce sont plus de 1,5 millions de véhicules qui ont empruntés ces deux rues.

Les relevés sont donnés pour douze mois, de décembre 2021 à décembre 2022.

	Sens Lucquy/Novy- Chevières	Sens Novy- Chevières/Lucquy	Sens Rethel/Saulces- Monclin	Sens Saulces- Monclin/Rethel
Nombre de véhicules sur 12 mois	386 144	388 480	386 208	387 936
Vitesse moyenne	47 km/h	48 km/h	47 km/h	46 km/h
Vitesse max relevée	115 km/h	120 km/h	128 km/h	117 km/h
% excès de vitesse (>50 km/h)	32 %	37 %	28 %	28 %
Vitesse max à laquelle circulent 85 % des véhicules	54	56	53	53

Les relevés ne précisent pas la nature des véhicules roulants (voitures, voiturettes, 2 roues, tracteurs, véhicules d'urgence...)

Les délibérations du Conseil Municipal

	<p><u>Maire</u> : Yves BÉGUIN</p>
	<p><u>1^{ère} Adjointe</u> : Sylvie LOZINGOT <i>délégué aux affaires scolaires, associatives et sociales</i></p> <p><u>2^{ème} Adjoint</u> : Régis LEPEUC'H <i>délégué aux petits travaux, au cadre de vie et auprès des employés communaux</i></p> <p><u>3^{ème} Adjoint</u> : Jérôme LEDOUBLE <i>délégué à l'état civil, à l'urbanisme et à l'administration générale</i></p> <p><u>4^{ème} Adjoint</u> : Bernard STÉVENIN <i>délégué aux grands travaux</i> Christine SIMON <i>déléguée aux finances de la commune</i> Jean-Pierre LAMBOT <i>délégué à la sécurité publique, correspondant incendie et secours</i></p>
<p><u>Conseillers Municipaux</u> :</p> <p>Benoît DOMMELIER - Marine ENGLERT - Kévin LEPEUC'H - Michel LUDINART Noëlle MALVY - Patricia PARAPPEL - Frédéric PONCET - Odette VIOLET</p>	

Séance du 27 janvier 2022 :

- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de passer une convention de location de la licence IV de débit de boissons, appartenant à la commune de Novy-Chevrières, avec la Société par Actions Simplifiée « AU NEW BON ACC' », dont le siège est situé 36 route de Charleville, 08300 Novy-Chevrières, représentée par Mme MENON épouse HERMANOWSKI Malorie, agissant en qualité de représentant légal de la société et/ou représentée par Mme SMITH Marie Odile agissant en qualité de représentant légal de la société.
La durée de validité de cette convention est fixée à deux ans à compter du 1^{er} février 2022 et la redevance annuelle à **360,00 €**.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, accepte le devis complémentaire de l'entreprise S.A.S. Ferrari de Rethel pour réaliser le désamiantage complémentaire de l'habitation sise 14 rue du bout haut pour un coût prévisionnel de 8 000,00 € HT (soit **9 000,00 € TTC**) et charge le Maire de demander à l'entreprise une réduction de 4 000 € sur son devis initial, étant entendu que ces travaux validés le 28 juin 2021 n'ont commencé que le 10 janvier 2022.
- À la majorité, le Conseil décide de renouveler le poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
 - contenu du poste : agent d'entretien,
 - durée du contrat : 12 mois (du 03 février 2022 au 02 février 2023),
 - durée hebdomadaire de travail : 32/35^{ème},
 - rémunération : 1 465,74 euros (SMIC).

- Le Conseil décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise Le Bâtiment Associe de Muizon pour la fourniture de deux pierres de type Saint-Maximin Liais de Saint-Leu pour remplacer celles des supports des statuts des deux moines, situées dans l'abbatiale, pour un coût prévisionnel de 1 147,35 € HT (soit **1 376,82 € TTC**). Monsieur COSPIN Pierre, membre de l'association « PRÉCARÉ », qui œuvre pour préserver, maintenir et transmettre l'héritage culturel du Prieuré, les taillera bénévolement.

Séance du 5 avril 2022 :

- À la majorité, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions pour l'année 2022 :

▪ CCAS	5 500 €
▪ Comité des Fêtes	6 250 €
▪ Association Les 100 Buts	350 €
▪ ADMR de Lucquy	400 €
▪ Lutte contre le Cancer	200 €
▪ VMEH (<i>visiteur médical en milieu hospitalier</i>)	100 €
▪ SSCN (<i>société sauvegarde chasse nature</i>)	350 €
▪ Donneurs de sang	200 €
▪ Jeunes sapeurs-pompiers de Rethel	100 €
▪ Assoc. Parents d'Élèves de Novy-Chevrières	1 000 €
▪ Association Le Précaré	1 100 €
▪ Association Novy Sport	700 €
▪ Association des Chevaux de trait Ardennais	300 €
▪ Association La Novy'thèque	650 €
▪ Le Souvenir Français	50 €
▪ Les Restos du cœur	250 €

Soit un total général de **17 500 €**.

- À la majorité, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 (identiques depuis 2017) comme suit, à savoir :
 - Taxe foncier bâti **37,11 %** (en 2021 : 13,07 % commune + 24,04 département)
 - Taxe foncier non bâti **15,53 %**
- Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte de régler les participations financières provisoires présentées par la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes (secteur de l'Aisne & Porcien) de Lumes, pour la dissimulation des réseaux rues de la Louvière et la 1ère tranche de la Grand Rue pour un montant total prévisionnel de **118 880, 00 €**. Cette dépense sera inscrite au compte 204 à compter de l'année 2023.
- L'Assemblée Municipale décide, à l'unanimité, du remplacement au plus vite d'un bloc d'éclairage de secours défectueux à la salle des Fêtes « Pierre LEDOUBLE », pour un coût prévisionnel avec prestations de : 281,15 € HT soit **337,38 € TTC** et de trois extincteurs CO2 manquants pour risques électriques (1 à la mairie, 1 à la salle des Fêtes « Pierre LEDOUBLE », 1 dans le préfabriqué 1 de l'école) : pour un coût prévisionnel avec prestations de : 449,67 € HT soit **539,60 € TTC**.
Coût total prévisionnel avec prestations de 730,82 € HT soit **876,98 € TTC**.

Séance du 13 avril 2022 :

Pour le BUDGET COMMUNAL :

- Vu le budget primitif communal de l'exercice 2021 approuvé le 27 avril 2021, Monsieur le Maire expose, à l'Assemblée Municipale, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021.

Avant de procéder à l'approbation du compte administratif pour l'année 2021, Monsieur le Maire donne la présidence à Mme Sylvie LOZINGOT, 1^{ère} adjointe, et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention, adopte le compte administratif communal de l'exercice 2021 suivant :

	RECETTES 2021	DÉPENSES 2021	RÉSULTAT EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE PRÉCÉDENT	PART AFFECTÉE A L'INVEST. 2021	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE 2021
FONCTIONNEMENT	364 189.02 €	284 996.84 €	79 192.18 €	334 093.60 €	15 472.11 €	397 813.67 €
INVESTISSEMENT	71 392.86 €	147 609.62 €	- 76 216.76 €	55 235.09 €	0.00 €	- 20 981.67 €
TOTAL	435 581.88 €	432 606.46 €	2 975.42 €	389 328.69 €	15 472.11 €	376 832.00 €

Pour le BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LE MOULIN » :

- Vu le budget primitif du budget annexe « lotissement Le Moulin » de l'exercice 2021 approuvé le 27 avril 2021, Monsieur le Maire expose, à l'Assemblée Municipale, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021,

Avant de procéder à l'approbation du compte administratif pour l'année 2021, Monsieur le Maire donne la présidence à Mme Sylvie LOZINGOT, 1^{ère} adjointe, et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention, adopte le compte administratif du budget annexe « lotissement Le Moulin » de l'exercice 2021 suivant :

	RECETTES 2021	DÉPENSES 2021	RÉSULTAT EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE PRÉCÉDENT	PART AFFECTÉE A L'INVEST. 2021	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE 2022
FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	71 649.20 €	0.00 €	71 649.20 €
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 911.15 €	0.00 €	7 911.15 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 470.17 €	0.00 €	79 560.35 €

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 et constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total
Résultat de l'exercice	- 76 216.76 €	79 192.18 €	2 975.42 €
Restes à réaliser (dépenses)	- 87 629.23 €	- €	- 87 629.23 €
Restes à réaliser (recettes)	25 975.00 €	- €	25 975.00 €
TRANSFERT de résultats par opération d'ordre non budgétaire	- €	- €	- €
Résultat reporté des Exc. Précédents	55 235.09 €	318 621.49 €	373 856.58 €
RÉSULTAT CUMULÉ	- 82 635.90 €	397 813.67 €	315 177.77 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	397 813.67 €
○ Affectation au financement du solde d'exécution de la section d'investissement (compte 1068)	82 635.90 €
○ Affectation complémentaire en réserve (cpte 1068)	0 €
○ Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	315 177.77 €

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 et constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total
Résultat de l'exercice	- €	- €	- €
Restes à réaliser (dépenses)	- €	- €	- €
Restes à réaliser (recettes)	- €	- €	- €
Résultat reporté des Exc. Précédents	7 911.15 €	71 649.20 €	79 560.35 €
RÉSULTAT CUMULÉ	7 911.15 €	71 649.20 €	79 560.35 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	71 649.20 €
○ Affectation au financement du solde d'exécution de la section d'investissement (compte 1068)	0 €
○ Affectation complémentaire en réserve (cpte 1068)	0 €
○ Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	71 649.20 €

- Ayant entendu les propositions de budget primitif communal 2022 de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le présent budget primitif communal 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DÉPENSES		RECETTES	
	Reste à Réaliser	Budget Primitif	Reste à Réaliser	Budget Primitif
FONCTIONNEMENT	0 €	672 545.00 €	0 €	672 545.00 €
TOTAL	672 545.00 €		672 545.00 €	
INVESTISSEMENT	0 €	200 000.00 €	0 €	200 000.00 €
TOTAL	200 000.00 €		200 000.00 €	
TOTAL GÉNÉRAL	872 545.00 €		872 545.00 €	

- Ayant entendu les propositions de budget primitif 2022 du budget annexe Lotissement « Le Moulin » de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le présent budget primitif 2022 du budget annexe Lotissement « Le Moulin » comme suit :

	DÉPENSES		RECETTES	
	Reste à Réaliser	Budget Primitif	Reste à Réaliser	Budget Primitif
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	0 €	71 649.20 €
TOTAL	0 €		71 649.20 €	
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	7 911.15 €
TOTAL	0 €		7 911.15 €	
TOTAL GÉNÉRAL	0 €		79 560.35 €	

- Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à l'extension des capacités de production de l'élevage de volailles de chair de l'exploitation « EARL VAUZELLES », sise à Vauzelles, par l'ajout d'un poulailler de 2 000 m² à proximité de celui existant.

Séance du 9 juin 2022 :

- Après débat, plus d'un tiers des membres présents a demandé le vote à bulletin secret.
À la majorité, le Conseil Municipal décide d'autoriser la dérogation pour la construction du bâtiment agricole à usage de bergerie et de stockage de grain demandé par la SCEA VADEZ FRÈRES, en motivant sa décision par le fait que ce bâtiment est une prolongation des bâtiments agricoles déjà existants et que cette dérogation au PLU de Novy Chevrières est une adaptation mineure par rapport au règlement de la zone At du PLU.
- Après la présentation du devis concernant des travaux de reprises de bande de roulement en gravillonnage de diverses voiries communales avec le détail pour chacune et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise S.A.S. RICHARD de Sault-lès-Rethel pour réaliser ces travaux dans les rues du Pont Taillard, de l'église, du Moulin et du Bout Haut) pour un coût prévisionnel de 15 978,75 € HT (soit **19 174,50 € TTC**).

- À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de la Société LAC de Saulces-Monclin pour la fourniture et la pose de deux poteaux pour la défense incendie de la commune, l'un sera situé entre Novy et Bertoncourt et l'autre route de Charleville direction Saulces-Monclin pour un montant prévisionnel de 8 363,40 € HT soit **10 036,08 € TTC**.
- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de retenir l'entreprise SOGESSAE de Reims pour réaliser le curage de l'ensemble des canalisations des eaux pluviales (EP) de la Commune pour un coût prévisionnel se décomposant comme suit :
 - un forfait de 1 090,00 € HT/jour (estimatif à 10 jours de 6,50 H de travail sur place) pour environ 4,5 kms de réseau
 - le taux de TVA est de 10,00 %
 Ces travaux seront réalisés si possible sur la fin de l'année et le début de l'autre.
- À la majorité, le Conseil Municipal, décide de créer deux postes :
 - un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences jeunes dans les conditions suivantes :
 - Contenu du poste : agent d'entretien
 - Mission : tâches polyvalentes (entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux)
 - Durée du contrat : 6 mois
 - Durée hebdomadaire de travail : 30/35ème
 - Rémunération : 1 410,53 euros (SMIC au 1er mai 2022).
 - un poste dans le cadre d'un contrat à durée déterminée (suite à accroissement temporaire d'activité article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique) dans les conditions suivantes :
 - Contenu du poste : agent d'entretien
 - Mission : tâches polyvalentes (entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux)
 - Durée du contrat : 3 mois
 - Durée hebdomadaire de travail : 30/35ème
 - Rémunération : 1 410,53 euros (SMIC au 1er mai 2022).
- La commune dispose de terrains à bâtir situés au lieudit « Les Grandes Fâches », parcelles cadastrées section AD n° 66 (38 383 m²) et n°75 (9 686 m²), ainsi que du chemin rural dit « des Grandes Fâches » cadastré section AD n°49 (4 113 m²).
L'entreprise PLURIAL NOVILIA, 2 place Paul Jamot CS 80017 51273 Reims Cedex, demande à acheter les 45 705 m² correspondant à un projet de :
 - 51 lots à bâtir,
 - 10 logements locatifs,
 - 5 logements dans un béguinage avec un espace commun,
 - un espace médical,
 - la création d'une micro-crèche,
 pour un montant de 5 € par m² de terrain. Ce projet serait échelonné sur 6 ou 7 ans. La division du géomètre serait réalisée à leurs frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe au projet, avant sa future présentation plus détaillée qui lui permettra de prendre sa décision définitive.

- À l'unanimité, le Conseil décide, de remplacer tous les éclairages vétustes et anciens de la salle des Fêtes Pierre LEDOUBLE par des LED pour réaliser des économies d'énergie et accepte le devis de l'entreprise Cyril PAILLAT de Corny-Machéroménil pour la fourniture et la pose des luminaires intérieurs et extérieurs avec LED de la salle des fêtes pour un montant prévisionnel de 5 308,71 € HT soit **6 370,45 € TTC**.

Séance du 5 juillet 2022 :

- L'entreprise PLURIAL NOVILIA, 2 place Paul Jamot CS 80017 51273 Reims Cedex, fait la présentation en détail du projet de lotissement prévu au lieudit « Les Grandes Fâches » :
 - phase 1 :
 - ilot 1 : 10 maisons en locatif et 5 maisons en bégainage et services
 - 16 terrains à bâtir
 - une voie transversale longeant en partie la ligne HTA et le réseau télécom, relie la RD 21 à la rue du chemin vert. Elle est en double sens avec une chaussée de 5m et son emprise est de 15m.
 - phase 2 :
 - 20 terrains à bâtir
 - une voie en sens unique longeant en partie le réseau télécom, relie la voie nouvelle de la tranche 1. Elle est en sens unique avec une chaussée de 4 m et son emprise est de 11 m.
 - les deux impasses ont une emprise de 8m avec une chaussée de 4m.
 - un chemin piéton de 5m entre les parcelles 18 et 19 est situé dans la zone de servitude du réseau télécom.
 - phase 3 :
 - 14 terrains à bâtir
 - une voie en sens unique.

Considérant que plusieurs points sont à revoir, à savoir le prix du terrain au m², la répartition des phases et l'entretien des espaces verts communs et qu'un projet de cette ampleur nécessite la décision de tous les conseillers municipaux, le Conseil Municipal donne son accord de principe au projet, à l'unanimité, avant un vote futur.

- Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise MEAZZA Marbrerie Taille de Pierre, de Mundolsheim pour la fourniture et pose de deux columbariums biface 6 cases de 3 urnes (en granit Rosé de Senones avec cases et tablettes en granit noir Jazberg) pour la somme prévisionnelle de :
 - **8 481,60 € TTC** (7 068,00 € HT) pour la fourniture,
 - **3 171,60 € TTC** (2 643,00 € HT) pour la pose.
 Soit un total prévisionnel de **11 653,20 € TTC** (soit 9 711,00 € HT).
- À l'unanimité, le Conseil accepte le devis de l'entreprise SARL PIERLOT TP de Saulces-Monclin pour réaliser une traversée de route pour l'installation d'un assainissement pluvial Grand Rue pour un montant total de 10 750,00 € HT (**soit 12 900,00 € TTC**).
- Après en avoir délibéré, l'Assemblée Municipale décide d'acheter un pack complet de défibrillateur automatisé SAMARITAN 360P garanti huit ans pour une somme totale de (1 650,00 € HT) **1 980,00 € TTC** et de l'installer à l'extérieur de la mairie pour pouvoir intervenir lorsqu'une personne est victime d'un arrêt cardiaque dans la commune ou lors de l'organisation de différentes manifestations.

- À la majorité, le Conseil Municipal décide de l'achat d'un panneau radar pédagogique Evolis SOLUTION – version SOLAIRE à installer au milieu de la Grand Rue et accepte le devis de la Société ELANCITE d'Orvault pour la fourniture de ce panneau avec les éléments de fixation et le kit STATS inclus pour un montant de 1 314,80 € HT soit **2 673,84 € TTC**.

Séance du 28 septembre 2022 :

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte le devis actualisé de l'entreprise S.A.S. RICHARD de Sault-lès-Rethel pour réaliser les travaux de reprise de la bande de roulement en gravillonnage que pour les rues du Pont Taillard, de l'église, du Moulin et du Bout Haut pour un coût prévisionnel de 17 831,25 € HT (soit **21 397,50 € TTC**).

- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer une indemnité forfaitaire brute totale de **900,00 €** aux coordonnateurs communaux du recensement de la population (un coordonnateur titulaire et un coordonnateur suppléant) pour compenser la charge de travail qu'ils auront à effectuer au cours de la préparation et du recensement de la population qui aura lieu de janvier 2023 à février 2023.

Le montant de l'indemnité sera réparti en fonction du temps qui aura été consacré à cette tâche par chacun.

Messieurs COLLET Philippe et LEFEVRE Bruno sont recrutés du 2 janvier 2023 au 18 Février 2023 en qualité d'agent recenseur pour effectuer les opérations de recensement. Ils sont tenus d'assister aux séances de formation préalable aux opérations sur le terrain. Ils seront encadrés par les coordonnateurs communaux (titulaire et suppléant) qui les rencontreront régulièrement pour suivre leur travail et pour les assister dans leurs difficultés de collecte.

Ils recevront une indemnité forfaitaire. 400 € pour Monsieur COLLET Philippe (collecte côté Novy) et 300 € pour Monsieur LEFEVRE Bruno (collecte côté Chevrières) sous réserve que l'agent ait commencé et réalisé complètement la collecte sur le terrain. Sinon, celle-ci sera proratisée par rapport au travail réellement effectué.

- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux d'un projet éolien nommé « Éoliennes de Coucy » sur la commune de Coucy.

Ce parc éolien se compose de quatre aérogénérateurs et de deux postes de livraison implantés sur le territoire de la commune de Coucy.

Conformément à l'article R.131-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal de notre commune est invité à formuler son avis sur ce projet situé dans un périmètre de 6 kilomètres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Vu la négligence sur les impacts que subiront la commune et les habitants de Novy-Chevrières,*
- *Vu que les Architectes des Bâtiments de France recommandent que les éoliennes soient implantées à plus de 5 kms des bâtiments classés monuments historiques et que la commune de Novy-Chevrières a son église classée monument historique,*
- *Vu que le futur PLUi de la Communauté de Communes du Pays Rethélois prévoit de restreindre la distance minimale entre une éolienne et une maison à 1 km,*
- *Vu la pollution lumineuse de nuit engendrée par les éoliennes,*

le Conseil Municipal émet un **AVIS DÉFAVORABLE** sur le projet éolien « Éoliennes de Coucy » sur le territoire de la commune de COUCY.

- Concernant le projet de création d'un lotissement et la vente de terrains au lieudit "Les Grandes Fâches", le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe ces conditions, à savoir :
 - o demande à savoir qui louera et qui achètera les maisons,
 - o fixe le prix de vente du terrain à 7 €/m²,
 - o demande à enlever 3 parcelles de terrain à bâtir (superficie totale d'environ 1 800 m²) de ce projet prévu en phase 1,
 - o charge le maire de soumettre ces conditions à PLURIAL NOVILIA.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal désigne monsieur LAMBOT Jean-Pierre « conseiller municipal correspondant incendie et secours », à compter de ce jour.
- Le conseil municipal décide que l'éclairage public s'allumera à 6 h 30 et s'éteindra à 22 h 30 dans toute la commune et que les illuminations de Noël ne seront mises que sur la mairie cette année.

Séance du 5 décembre 2022 :

- Présentation par Messieurs VADEZ Thomas et Nicolas de leur projet de réalisation d'un méthaniseur sur leur structure agricole "route de Bertoncourt ", cadastrée section YB n°68. Le présent projet serait implanté à 450 mètres des habitations de la commune et l'accès se ferait par la RD 951 au niveau de la côte de la Hussette.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal est d'accord avec ce projet sous les conditions évoquées ci-dessous.

Ce projet est **soumis à 4 accords écrits** pour la réalisation d'un chemin carrossable pouvant supporter des charges de plus de 44 tonnes (semi-remorque, etc. ...) que le demandeur devra joindre lors du dépôt de sa demande de permis de construire en mairie :

- o **Autorisation écrite** et contre signée par les 2 parties, **des propriétaires des parcelles permettant de réaliser les aménagements du chemin sur les parcelles suivantes** :
 - YB 32 sur le territoire de la commune de Novy-Chevrières,
 - XA 21 sur le territoire de la commune de Doux,
- o **Autorisation écrite** et contre signée par les 2 parties, **de l'Association Foncière de Novy-Chevrières pour la réalisation du même aménagement** que cité ci avant sur la parcelle XA 30 sur le territoire de la commune de Doux,
- o **Autorisation écrite du Conseil Départemental des Ardennes** pour autoriser le débouché de ce chemin sur la RD 951,
- o **Accord écrit de GRDF** pour la réalisation de la conduite de gaz reliant le méthaniseur à la conduite principale.

Les représentants de GRDF étaient présents dans la salle du conseil ce jour et ont donné uniquement un accord verbal pour la réalisation de ce projet de conduite de gaz.

Si une de ces clauses n'est pas respectée, le projet ne pourra pas se réaliser.

- Après la présentation de divers documents, extraits du dossier de l'enquête publique, pour la réalisation de 3 éoliennes sur le territoire de la commune Doux, à la majorité, le Conseil Municipal émet un AVIS DÉFAVORABLE à ce projet pour les raisons suivantes :
 - o Dans son rapport la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de l'inspection générale de l'Environnement et du Développement durable (MRAe) de la région Grand Est prévoit qu'une concertation pour la gestion de la faune sauvage entre les

- différents projets éoliens du secteur et principalement celui de Coucy, doit avoir lieu. Or aucun document ne précise l'existence de cette concertation.
- Dans ce même rapport, la MRAe fait remarquer qu'il existe des oiseaux protégés dans le secteur (Cigognes noires et Milans royaux) et que les mesures de protection émises sont insuffisantes.
 - Dans le projet des mesures compensatoires du visuel paysager, seul quelques arbrisseaux sont prévus devant l'abbatiale de Novy-Chevrières (église classée monument historique) sans avoir l'accord ni de la collectivité ni de l'Architecte des Bâtiments de France.
 - Aucune mesure compensatoire visuelle n'est non plus prévue pour les habitations proches du projet.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de renouveler le poste dans le cadre du dispositif de parcours emploi compétences JEUNES dans les conditions suivantes :
 - Contenu du poste : agent d'entretien
 - Durée du contrat : 6 mois (du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023),
 - Durée hebdomadaire de travail : 30/35^{ème}
 - Rémunération : 1 439,10 euros (SMIC).
 - Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de pourvoir au remplacement de deux blocs d'éclairage de secours situé dans la salle Pierre LEDOUBLE pour un coût avec prestations de 327,92 € HT (**393,50 € TTC**). Décision est prise de remplacer un extincteur situé dans la salle de la cantine scolaire pour un montant avec prestation de 181,35 € HT (**217,62 € TTC**) et d'en demander le remboursement à la Communauté de Communes du Pays Rethélois, qui a la compétence scolaire, comme le prévoit la convention passée avec celle-ci.
 - Le Conseil accepte, à l'unanimité, le devis de l'association ESPACE ENVIRONNEMENT 08 d'Attigny pour refaire les joints (nettoyage HP, déjointement, remplacement de briques si besoin, rejointement et application d'un hydrofuge, antimousse) de toutes les briques du mur intérieur et extérieur de l'enceinte de l'ancien cimetière de Novy-Chevrières pour un montant total prévisionnel de **12 952,98 € TTC** (pas soumis à TVA).
 - À la majorité, le Conseil accepte le devis de l'EUURL CAPITAINE CONSTRUCTIONS de Chalandry-Elaire pour réaliser la réfection totale du Monument aux Morts (nettoyage Basse Pression, création de chapeaux d'obus similaire existant en béton, reprise complète sol béton à l'intérieur des bordures, réfection des 4 socles (un en béton et trois en pierre), remise en état du monument (socle haut et statue) et application d'un hydrofuge en surface sur tout le monument) pour un montant total prévisionnel de **16 686,00 € TTC** (13 905,00 € HT).
 - Après avoir vu et validé les plans et coupes du projet d'aménagement de la future place publique, 14 rue du Bout Haut, réalisé par le cabinet LYKKEN ARCHITECTURES de Reims, maître d'œuvre et après l'avis favorable de ces plans et coupes par l'Architecte des Bâtiments de France, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès de la Région au titre du soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères.

Fixation des tarifs de location pour l'année 2023 :

À l'unanimité, le Conseil décide, pour l'année 2023, de maintenir les tarifs comme suit :

Salle Pierre LEDOUBLE

- contribuables de Novy-Chevrières 145 €
- non contribuables de Novy-Chevrières 220 €
- réunions et colloques 95 €
- vins d'honneur 45 €
- mise à disposition suite à un décès :
 - pour les habitants de Novy-Chevrières gratuit
 - pour les personnes de l'extérieur 45 €
- le couvert 0,62 €
- le percolateur 5,00 €

Location d'une table et deux bancs 5 €



Fixation des tarifs concernant le cimetière et le columbarium pour l'année 2023 :

À l'unanimité, le Conseil décide de maintenir pour 2023 les tarifs comme suit :

Pour le cimetière de Novy-Chevrières

- une concession cinquantenaire 70 €

Pour le columbarium de Novy-Chevrières

- des concessions pour les cases et cavurnes
 - cases (de trois urnes maximum)
 - concession trentenaire 900 €
 - concession cinquantenaire 1 200 €
 - cavurnes (de quatre ou cinq urnes maximum)
 - concession trentenaire 1 200 €
 - concession cinquantenaire 1 600 €
- de la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir 40 €



Association Foncière

Le membre de droit : le Maire de la commune

Les propriétaires désignés par le Conseil Municipal :

Louis CAMU, Pierre COSPIN, Benoît DOMMELIER, Joël GESSON, Xavier GILLET, James VADEZ

Les Propriétaires désignés par la Direction Départementale des Territoires :

Yvon DOMMELIER, Michel LUDINART, Gérard PUJO, Éric RÉMOND, Hervé ROUGET, Bernard STÉVENIN

Le bureau :

- Président : James VADEZ
- Vice-président : Éric RÉMOND
- Secrétaire : Michel LUDINART

L'Association Foncière de Novy-Chevrières vous adresse ses vœux pour 2023.

Le président
James VADEZ

La Vie de l'École



Tel : 03 24 72 31 16

<http://sepia.ac-reims.fr/cc-novy>

cc.0080498y@ac-reims.fr

L'équipe éducative

- Mme BON-DEAUCOURT Camille : directrice et enseignante classe des petites et moyennes sections
- Mme Aurélie BRACONNIER : enseignante classe des grandes sections et CP
- Mme Florence NOUVIAN : enseignante classe des CE1 et CE2
- Mme Judith CAVALIER : enseignante classe des CM1 et CM2
- Mme Maryline FOURNET : ATSEM

Les intervenants auprès des élèves

En dehors des enseignants titulaires des classes on retrouve :

- Mme HENRY Chloé qui assurera le jour de décharge de la directrice (le mardi) ainsi que le complément de service de Mme NOUVIAN (le lundi).
- Mme MALHERBE Armelle psychologue de l'éducation nationale interviendra à titre exceptionnel en remplacement de Mme PROTIN.
- Mme BROUSMICHE Estelle, infirmière du collège interviendra dans notre école à la demande des enseignants et/ou sur des thèmes souhaités. A son initiative, la gendarmerie, initialement prévue en septembre et qui avait dû reporter, interviendra le 08 novembre sur la question de l'image et des réseaux sociaux notamment, en classe de CM1-CM2.
- Mme QUESADA Line, Accompagnante des élèves en situation de handicap (AESH) en classe de maternelle et CM.
- Mme FOURNET Maryline, Agent Territorial Spécifique des Ecoles Maternelles (ATSEM).

Appuis pédagogiques pour les élèves :

- La différenciation en classe, le PPRE et les PPS sont les Premiers Points d'appui du travail de l'enseignant pour remédier à une difficulté.
- Mme PHILIPPOT Virginie interviendra en tant que maîtresse spécialisée sur la classe de CE1-CE2, 2 fois semaine (mardi matin et vendredi après-midi) à la demande de Mme NOUVIAN pour s'occuper de groupes de besoin. C'est une enseignante spécialisée du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté).
- Aide pédagogique complémentaire (APC) : deux séances de 45 min par semaine, les mardis et jeudis de 16h30 à 17h15, sur proposition de l'enseignant et avec accord de la famille.
- Les SRAN (Stage de Remise A Niveau) pendant les vacances de printemps et d'été mais également cet automne : stages d'une semaine, par demi-journée, permettant de travailler en groupe très restreint. Un premier stage a eu lieu pour des élèves de Mme CAVALIER.

Point sur la situation sanitaire

Le protocole sanitaire en vigueur est au niveau socle. Aucune obligation de port du masque pour les élèves comme pour l'équipe enseignante ni de restriction de brassage.

Le décroisement a donc repris.



Effectifs- répartition

<i>Enseignants</i>	Mme Bon-Daucourt et Mme Henry.C	Mme Braconnier	Mme Nouvian et Henry.C	Mme Cavalier
<i>Classe</i>	PS/MS/GS	GS/CP	CE1/CE2	CM1/CM2
<i>Effectif classe</i>	20	24	17	23
<i>Effectif par niveau</i>	PS : 6 MS : 8 GS : 6	GS : 6 CP : 18	CE1 : 5 CE2 : 12	CM1 : 11 CM2 : 12

Soit un total de 84 élèves inscrits dans l'école à ce jour, en baisse par rapport à l'an passé (89). Des effectifs stables sont attendus pour l'année prochaine.

Bilan des élections des parents d'élèves

Les élections ont eu lieu le vendredi 7 octobre 2022 sans qu'aucun incident notable n'ait été relevé. Comme tous les ans, beaucoup de bulletins nuls par manque de lecture des consignes simplifiées. Une seule liste était proposée au vote. Le vote se faisait uniquement à distance comme décidé par le conseil d'école en juin.

Résultats : Participation en forte hausse à 85.09% (90.68%, 75.4% et 83.6% les années précédentes) soit 97 bulletins reçus sur les 114 possibles. Le taux de participation est fortement remonté cette année. A noter que deux nouvelles enveloppes sont arrivées le lundi, hors délais.

Titulaires	Suppléants
Cloé PROMPT	Coralie PUJOT
Khélifa CHENNANE	Guillaume ENGLERT
Emilie BROTS	Alicia BLAVIER
Carole THIEBAUT	Lucie VADEZ

Aucun vote par voie postale n'a été reçu à l'école. 12 bulletins blancs ou nuls. A noter que la remise en main propre pour les parents séparés a été privilégiée. Il convient de remercier Monsieur Chennane et Madame Cavalier qui ont accepté de participer et d'observer. Le PV a été signé et affiché le soir même. Aucune contestation n'est survenue.

N'hésitez pas à les contacter. Une nouvelle adresse a été créé : pe.novy-chevrieres@gmail.fr



Nous avons également créé une page **Facebook**.

Rencontres familles/enseignants

(Réunions de rentrée) faites début septembre, de même que l'apéritif de rentrée qui a eu lieu le vendredi 24 septembre à l'initiative de l'APE, sur le terrain multisports à l'arrière de l'école. Participation en légère hausse selon l'APE, même si celle-ci déplore la difficulté à rattacher de nouvelles familles.

Horaires

A partir de septembre 2022, les horaires de classe sont (lundi, mardi, jeudi et vendredi) : le matin de 8h30 à 12h et l'après-midi de 14h à 16h30.

Les portes ouvrent 10 minutes avant le début de la classe.

La cantine et le périscolaire

La cantine et l'accueil périscolaire sont gérés par la Communauté de Communes du Pays Rethélois. Du lundi au vendredi (excepté le mercredi), l'accueil périscolaire est ouvert à partir de 7h30 le matin (jusqu'au début de la classe à 8h30) et accueille les enfants après la classe à 16h30 et ferme à 18h30. A noter la possibilité d'inscription à l'accompagnement aux devoirs.

La cantine est assurée de 12h à 13h50 les lundis, mardis, jeudis, vendredis. Renseignements et inscriptions auprès du service enfance et jeunesse de la CCPR.

Les différentes actions pour cette année

- Le décloisonnement des GS est mis en place durant la sieste des PS. Sur ces temps les GS travaillent sur la phonographie avec notamment l'aide des Alphas.
- Le décloisonnement des CE/CM est mis en place pour les séances d'anglais et d'activités artistiques.
- La classe de maternelle travaillera toute l'année sur les animaux.
- Projet E3D est en place depuis l'année dernière et continue sa mission de plantation et d'herbage du terrain, par les enfants.
- Un point de collecte pour les cartouches d'encre.



- La classe des CM va pouvoir visiter le château de Versailles, mais aussi le musée guerre et paix à Novion-Porcien.
- Les projets de spectacle (Noël, fin d'année...) sont pour l'instant sous réserve. A noter qu'un flyer de l'Association des Parents d'élèves reprenant l'ensemble des manifestations possibles a été distribué, mais qu'il est bien précisé ici que l'ensemble des manifestations est soumis aux possibilités laissées par l'administration.

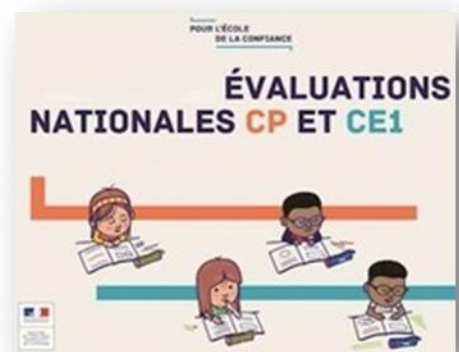
Bilan des évaluations de CP-CE1

Les élèves de CP et de CE1 ont passé courant septembre des évaluations nationales, comme tous les élèves de France. Ces évaluations sont corrigées informatiquement afin d'établir des statistiques. Ces évaluations étaient identiques à celles des années passées, permettant de voir l'évolution.

Point sur les items les mieux et moins bien réussis : les résultats sont présentés sous forme de tableaux colorés (anonymes) permettant une analyse visuelle rapide par compétence.

CP : Groupe de 18 élèves

En lecture, les élèves ont de très bons résultats notamment dans l'item des phrases lues par l'élève. Un item est considéré comme fragile, la reconnaissance des lettres mais la consigne peut prêter à confusion.



En mathématique, l'exercice : associer un nombre à une proposition est cette année encore difficile pour les élèves même si dans l'ensemble le niveau est plutôt bon.

Quelques difficultés en géométrie.

CE1 : Groupe de 5 élèves

Deux ont commencé mais n'ont pas fini les évaluations (déménagement), deux élèves ont besoin en CE2 et ont depuis passé les évaluations.

Aucune difficulté n'est à noter en lecture. Les 2 élèves en maintien ont des résultats considérés comme faibles en lecture.

En mathématique, pas de difficultés pour les 5 élèves de CE1 mais des difficultés qui persistent pour les 2 en CE2. L'exercice pour lequel les élèves de CP ont des difficultés a été réussi par les élèves de CE1.

Tous les parents des élèves de CE1 ont eu un rendez-vous pour la passation des résultats pour les CP.

La sécurité

Un point sur la sécurité est mené lors de ce conseil d'école.



La sécurité de l'école revêt différents aspects :

- La sécurité du périmètre : beaucoup de travaux ont encore été menés par la collectivité. La gestion des clefs est encore compliquée. Les portes en bois donnant dans la cour (couloir CM et maternelle) sont vieillissantes : problème d'ouverture en cas d'humidité dans l'air. Des travaux de sécurisation de ces portes ont été réalisés dernièrement.
- La sécurité physique des élèves : ce sont tous les dangers que peuvent rencontrer les élèves (trous, objets dangereux...) : elle relève de la vigilance de la directrice et implique la responsabilité de la collectivité une fois le danger signalé. Des travaux de toitures sont à prévoir, des morceaux de shingle tombent encore régulièrement.
- La sécurité incendie : des exercices sont réalisés dans l'année pour vérifier le bon fonctionnement des appareils, la réaction des élèves et du personnel. Des difficultés pour déclencher l'alarme de la classe des CE ont été signalées. Une entreprise spécialisée devrait résoudre le problème rapidement. Nous n'avons pas d'alarme incendie générale pouvant être déclenchée depuis le bâtiment maternel pour tous les autres bâtiments (salle de motricité, cantine, classe de GS/CP, classe des CE).
- Le risque PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) : il en existe 2 : un pour les risques majeurs et un spécifique pour le risque attentat/intrusion. Différents exercices sont prévus dans l'année, le prochain aura lieu en novembre. Les parents en seront informés.
- Le déclenchement d'un PPMS conduit à deux réponses : la fuite ou le confinement. Pour rappel, en cas de confinement, il est inutile de chercher à reprendre son enfant. À noter qu'il

n'existe aucun plan officiel de l'école. La demande a été effectuée auprès de la collectivité par M. MATHIEU ces dernières années.

Ces documents sont informatisés et déposés sur une plateforme de partage entre les différents services de secours, contiennent les listes d'élèves, du personnel, les plans et photos des bâtiments. Ils sont mis à jour au moins une fois par an.

- La sécurité lors des retards, en effet en maternelle, les enseignantes ne peuvent pas assurer une sécurité de tous les élèves présents dans la classe en allant ouvrir aux retardataires. Les retards doivent donc rester exceptionnels.

Bibliothèque

Les élèves peuvent une fois par semaine se rendre à la bibliothèque, pour choisir un livre. Lors des séances les élèves de maternelles et CP ont une lecture offerte par Mme VELY.



Piscine

Les élèves de CE se rendent à la piscine depuis le 12 septembre 2022 jusqu'au 16 décembre 2022 le lundi matin. Puis les élèves de CM et CP iront à la piscine du 3 mars 2023 au 30 juin 2023.



Sortie Zoo MAUBEUGE

Les élèves de maternelle et CP ont rendu visite aux animaux du zoo de Maubeuge en juin 2022.



11 novembre

Les enfants du village volontaires se sont regroupés afin de pouvoir chanter la marseillaise et observer une minute de silence pour les soldats tués aux combats pour la France.



Spectacle de Noël



Classe de neige



Les CE et CM (soit 38 élèves) se sont rendus à BERNEX en Haute Savoie du dimanche 27 mars midi au vendredi 1 avril 2022, avec quelques difficultés de mise en route mais très heureux d'y être allés et de voir la neige rare à cette époque.



Un super projet qui voit enfin le jour, après tant d'efforts.



Le refuge



Ce lundi a commencé très tôt, en effet dès 7h00, nous étions à la douche. Chaussons aux pieds et après-ski en main, nous nous sommes rendus à la salle des repas pour y prendre notre petit déjeuner. Nous avons pu y apprécier un petit déjeuner bien copieux, avec du chocolat, des tartines de beurre et/ou de confiture.



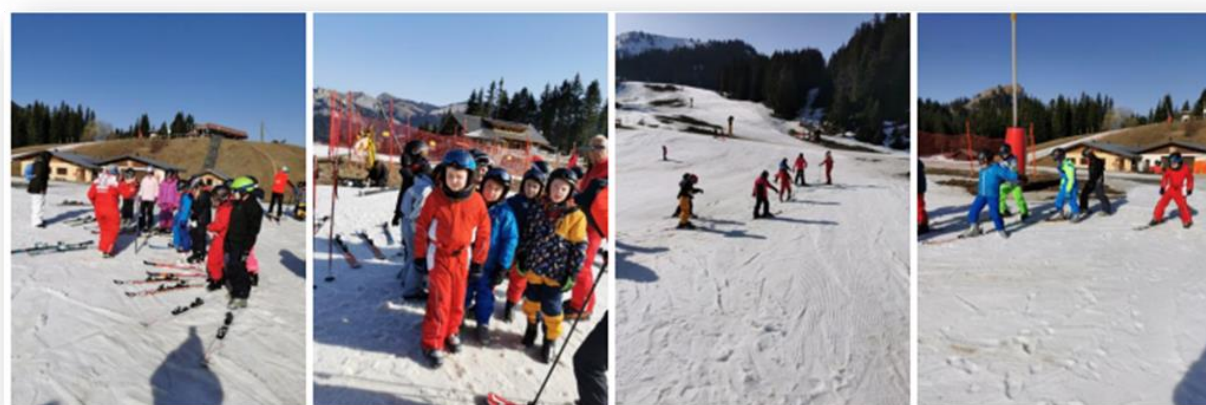
Puis, direction le centre de Bernex chaussés de nos après-skis. Après 500 m. de marche, nous avons été accueillis par le loueur d'équipements qui nous a fourni les chaussures de ski, le casque et les skis. Dès que nous fûmes tous équipés de la tête aux pieds, avec chacun notre carte de forfait en poche, nous avons regagné le site d'embarquement des télésièges à partir duquel nous avons décollés vers 1500 m. d'altitude. Une

fois arrivés, nous avons été accueillis par Aline, Florent, Éliane et Dominique, les quatre moniteurs qui nous ont pris en charge. Avec eux, nous avons découvert petit à petit la pratique du ski. À la fin de la matinée, nous tenions sur nos skis, nous étions dans la capacité de nous déplacer.



Nos skis déchaussés, c'est avec une immense joie que nous nous sommes installés dans une grande salle pour le déjeuner. C'était un pique-nique composé d'un paquet de chips, de sandwiches au fromage, au jambon ou au thon, d'eau et d'un beignet au chocolat-noisette d'une marque bien connue. Juste le temps pour nous de jouer, se lancer des boules de neige, 13h00 arrivait avec nos moniteurs. En deux heures, nous avons progressé perfectionnant notre déplacement, utilisant des outils tels que le tire-fesses... certains se sont même confrontés à la piste rouge avec succès. C'est alors l'heure de rentrer en télésiège. Le temps de retourner au centre à pied, de ranger nos tenues, de prendre la douche et le gouter, bien fatigués de cette journée riche en aventures, découvertes, apprentissages, rigolades. Enfin requinqués, installés dans une salle de classe, nous avons d'abord fait un bilan reprenant les différentes étapes de ce jour. Nous avons aussi écrit une rédaction permettant de décrire et de s'exprimer au sujet du déroulement de cette journée. Nous avons mis à jour notre journal de classe de neige, y intégrant les données que nous avons acquises concernant les différents types de remontées mécaniques. À 19h00, c'est l'heure de dîner. Nous nous sommes

tous régales de pâtes au saumon, de salade et d'éclair au chocolat. Rangement de la salle fait, nous avons retrouvé nos chambres respectives pour un temps de calme, se brosser les dents et récupérer de cette journée extraordinaire.





En ce mardi, nous avons un programme chargé : - visite de la ferme des Chalets d'Oche à Saint-Paul en Chablais - passage à la boutique de souvenirs - séance de ski alpin Ce matin, nous avons eu la chance d'observer le fonctionnement d'une ferme qui propose ses produits artisanaux (fromages et produits laitiers), en particulier le Saint-Paul, l'Abondance et la tomme de Savoie. Une équipe très sympathique nous accueille. C'est Yohan qui sera notre guide. Tout commence avec l'étable qui compte un cheptel de 85 vaches.



Puis, nous avons suivi Yohan dans la boutique, d'où l'on peut voir le laboratoire de fabrication. En tant que grand passionné, Yohan, nous a dévoilé les différentes étapes de la fabrication de leurs fromages : en repartant, la maturation, le décaillage, le brassage et le moulage n'avaient plus de secret pour nous.



Nous avons continué la visite avec les veaux, la machine à traire et Jessy...



On sait que dans cette ferme les vaches sont heureuses car elles profitent de massages et d'une pièce de repos. A tel point que certaines sont capables de se rendre plusieurs fois à la machine à traire (qui ne la traira pas).



La visite de la ferme se termine, nous saluons toute l'équipe en partant. Ils étaient heureux de nous rencontrer, nous félicitant de notre curiosité, nos connaissances, notre politesse et notre attitude positive.

On quitte Saint-Paul en Chablais pour se retrouver dans une jolie petite boutique et faire du shopping. Cartes postales et petits cadeaux seront nos acquisitions principales. Les maitresses, les accompagnateurs et la vendeuse ont exprimé leur fierté de nous voir utiliser nos compétences en mathématique à cette occasion.





On rentre au centre pour déjeuner et retour sur les pistes pour notre séance de ski Alpin. Nous sommes de suite sur les skis. De nouvelles activités sont proposées par nos moniteurs ... de plus en plus vite et de plus en plus haut.



Certains sont prêts pour les jeux olympiques...



Bien épuisés de cette folle journée, nous rentrons au centre pour le gouter, la douche et la classe.



Jessy et nous...



Mercredi : Aujourd'hui, ski et randonnée en raquettes au programme. La météo était à la pluie ce matin. Durant la matinée, nous nous sommes rendus sur les pistes de ski, il pleuvait mais ce n'était pas grave. Arrivés au point de rencontre, nous avons eu le plaisir de constater que nous étions les seuls à profiter de la station.



Une fois pris en charge par nos moniteurs, nous avons pris un autre télésiège pour nous rendre beaucoup plus haut sur les pistes. Nous avons eu la chance de constater qu'à l'altitude de notre nouveau point de départ la pluie était de la neige. Toujours plus à l'aise sur nos skis, nous prenons confiance abordant des virages plus serrés, faisant des sauts, descendant des pistes fort techniques. Nos fières maitresses ont confirmé que les moniteurs ont complimenté notre comportement positif et nos connaissances : « Ça change ! » comme ils disent. Au bout de deux heures, nous rentrons au

centre – accompagnés par le brouillard - trempés jusqu'aux os mais satisfaits de cette matinée. Nous reprenons des forces au déjeuner. Nous nous sommes régalés de galettes de pommes de terre, de haricots verts, d'un sauté de poulet et d'une banane.



Si nos forces sont revenues, c'est grâce à l'équipe du centre qui se compose en fait des membres d'une famille. Gisèle, Joëlle et Cécile se sont données comme missions de remplir nos petits ventres et de nous satisfaire à chaque repas.



Nos aventures reprennent, direction le lac de la Plagne où nous retrouvons des pisteurs qui vont nous initier à la randonnée en raquettes.



Partis pour trois heures de marche, nous découvrons la beauté de la montagne avec ses cascades, ses pentes fraîchement enneigées. Mais aussi son aspect effrayant avec ses monticules de neige provenant d'avalanches. D'ailleurs, ils nous ont montrés comment fonctionne un détecteur de victime d'avalanche (DVA).

Au travers de l'observation d'empreintes, nous faisons connaissance avec sa faune. Chamois, sangliers, belettes et autres rongeurs nous sont devenus familiers. En chemin, nous avons pu voir des capteurs d'eau de source qui servent à récupérer de l'eau de source.





Les pisteurs nous ont aussi fait découvrir un moyen de déplacement associé aux raquettes : le toboggan.



Après cette riche découverte du milieu montagnard, nous rentrons. Pas de classe aujourd'hui, on est mercredi !

Après le dîner, nous retrouvons l'un de nos pisteurs qui est aussi conteur. Il nous fait vivre avec passion les légendes de la montagne.



Enfin, au lit prêt à revivre d'autres journées aussi palpitantes.

Jedi : Aujourd'hui, journée ski alpin : une séance de 2 heures le matin, pareil pour l'après-midi suivi de la remise des médailles. On a de la chance, il neige bien.



Nous sommes en apprentissage en prenant des leçons de ski. Vient alors le temps de l'évaluation. Cette évaluation permet d'établir nos capacités relatives aux sports de glisse suivant différents niveaux. Chaque niveau s'obtient à l'issu d'un test adapté sous le regard du moniteur de ski.

Nous avons obtenu des médailles allant de l'ourson à la 3ème étoile :

Ourson : Un premier palier technique est franchi : connaître son équipement, contrôle de la vitesse, chasse-neige, chausser/déchausser seul...

Flocon : cette étape est un peu plus technique. Descente en chasse-neige puis skis parallèles, test d'équilibre en glissement, freiner et s'arrêter sur pente faible.

1^{ère} Étoile : on commence à apprendre à skier. Pente moyenne, virages dérapés, prise en compte des éléments de la piste, skis parallèles, dérapages...

2^{ème} Étoile : skis parallèles, virages affinés sur pente moyenne, bosses et creux, on commence à ajouter de la difficulté.

3^{ème} Étoile : introduction du schuss en terrain varié, avec enchaînement de virages incluant bosses et creux sur la piste. On commence à devenir un vrai petit skieur !

Comme nous sommes restés toute la journée sur les pistes, le déjeuner a consisté une fois de plus en un pique-nique au cours duquel des chips, des sandwiches au fromage, thon et salami ont fait notre repas. Une barre chocolatée et une compote ont fait office de dessert.



Éreintés par cette journée, nous rentrons avec les skis sur les épaules afin de rendre tous les équipements. En effet, l'intervention du tourneur sur bois a été reportée au lendemain. Nous sommes heureux de retrouver la chaleur du centre pour prendre une bonne douche et se faire belles et beaux comme des camions. Ce soir, nous partons à la boom. On a déjà fait quelques demandes de danses... nous sommes prêts à festoyer.



En attendant, on retourne en classe afin de travailler mais aussi recevoir nos diplômes de skieurs par maitresse Nouvian.



Au diner, nous avons eu de la raclette et une glace.

Le grand moment est enfin arrivé, « DJ Maggy » est dans la place et nous attend pour commencer la fête et nous faire danser.



Vendredi : nettoyage des chambres, dernier tour dans la neige et retour après manger car le temps se dégrade vite, pour éviter des soucis sur la route.

Kermesse

Joli spectacle proposé par les enfants en fin année.



Tous les enfants de l'école se sont regroupés pour dire un grand au revoir à leur directeur. Un grand merci à M. Mathieu pour son dévouement durant ses 11 dernières années, il a su mener son école du mieux possible. Merci pour tous ses projets, combats, histoires, aventures, leçons, tout... **MERCI.**

Des rires, des pleurs, des timides, des plus émotifs, ce fut un beau moment partagé : **“AU REVOIR M. MATHIEU”**.



Et l'école accueille une nouveauté « une directrice », Mme BON-DEAUCOURT Camille enseignante et directrice. Les enfants, comme les parents, sont curieux et intrigués par cette nouveauté. Bienvenue à Camille, nous lui souhaitons le meilleur dans ses nouvelles fonctions d'institutrice et de directrice. Nos futures collaborations promettent d'être riches et constructives dans l'intérêt de nos enfants et notre école.

Une année extraordinaire qui s'est achevée sur une note festive pour les petits et les grands.

Une mort mystérieuse à Novy-Chevrières ! On croit à un assassinat !



En travaillant sur l'histoire de Novy, j'ai découvert, sous ce titre, dans les colonnes du « Petit Ardennais (1) » daté du **8 février 1909**, un article de H. Balteau, relatant la mort plus que suspecte de M. Désiré Fay dans la **rue de l'église** que le journaliste décrivait comme une espèce de cour des miracles malfamée où régnait une noire mistoufle (*la misère en argot*) ! « *Les rues de Novy ne sont pas d'une splendeur impressionnante. Certaines sont moins des rues que des fondrières. Il y a notamment auprès de l'église un chemin que je ne recommande pas aux automobilistes pour leurs essais de vitesse. Ce chemin est du reste en harmonie avec l'aspect minable et vétuste des maisons qui le bordent. C'est dans une véritable bicoque, plus délabrée encore que ce qui l'entoure que nous sommes entrés ce dimanche matin. La justice cherche à y éclaircir un mystère* ».

Je vous propose, pour comprendre les circonstances de ce drame, de nous intéresser en premier lieu, au contexte général avant de découvrir les faits et de mener avec vous une enquête qui ne se terminera pas par un « **cold case** », comme disent les américains.

Une peur due à l'explosion de la délinquance en ville et en campagne !

« **La belle époque** » est le nom donné à cette curieuse période d'une vingtaine d'années qui précéda l'apocalypse de 1914. Avec une très forte croissance, la France n'avait alors jamais été aussi riche mais l'impôt sur le revenu n'existait pas encore et la richesse était très mal répartie à l'image de certaines rues de Charleville où s'entassait une population ouvrière déshéritée, à quelques pas des majestueuses villas patronales alors que dans chaque boucle de la vallée mosane, le château du directeur, avec son grand parc, tutoyait l'usine et ses corons. Il y avait donc des très riches, beaucoup de très pauvres et une catégorie particulière : celle des rentiers (2), une minorité, (*ruinée par la guerre et les emprunts russes*) qui se contentait de gérer ses revenus sans exercer de profession particulière.

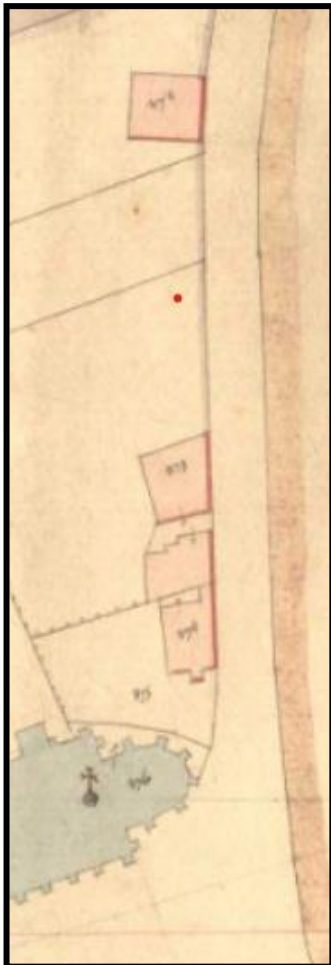
Dans les campagnes où les inégalités étaient moins caricaturales, les ruraux étaient rarement des nantis à l'exception de quelques gros exploitants. Dans notre village qui comptait 800 habitants, les fermes, souvent petites, étaient nombreuses et fournissaient la grosse part du travail mais il y avait aussi beaucoup d'artisans, d'hommes à tout faire, de commerçants, quelques fonctionnaires et les employés du chemin de fer rattachés à l'importante gare d'Amagne-Lucquy. Même s'ils avaient progressé régulièrement, les salaires restaient bas, ainsi ceux des « catherinettes » du textile rethélois, mais l'isolement des villages avait beaucoup reculé grâce au rail, à la bicyclette et à la poste. Partout, en France, ces inégalités avaient favorisé une très forte délinquance dans les villes notamment à Paris où les redoutables « **Apaches** » régnaient en maîtres dans de nombreux secteurs n'hésitant pas, dans les beaux quartiers, à attaquer, dès la nuit tombée, les bourgeois en goguette en pratiquant le fameux « *coup du père François* » sous les yeux d'une police impuissante et débordée. Le célèbre film « *Casque d'or* » retrace cette atmosphère de la butte Montmartre et des fortifs à partir de l'histoire vraie d'une reine du trottoir, la jolie Amélie Hélie que se disputaient deux bandes rivales.

Dans les campagnes, la hantise, c'était les chemineaux, ces nombreux vagabonds (*L'Ardennais les évaluait à 100 000 en 1909, d'autres allant jusque 400 000 !*) qui passaient de village en village, dormant le plus souvent dans les granges ou les écuries, vivant de petits boulots à la journée dans les fermes, les jardins ou sur les chantiers. Les plus honnêtes et les plus travailleurs finissaient par se fixer dans un village où ils étaient connus et y fondaient un foyer avec une fille de ferme ou

une veuve mais d'autres, toujours à l'affut d'une rapine, préféraient déménager à la cloche de bois après un mauvais coup ! Le plus souvent, c'était des vols dans les clapiers ou les poulaillers, voire un portefeuille ou un bas de laine mal dissimulés mais il y avait aussi des affaires beaucoup plus horribles ainsi celle de **Vacher**, un ancien militaire mystique devenu un tueur en série sadique, soupçonné d'avoir occis des dizaines de jeunes bergers et bergères (3). Certains, organisés en bandes criminelles étaient particulièrement redoutables ainsi dans le Nord, celle des **frères Pollet** alors que d'autres, « les chauffeurs » brûlaient les pieds de leurs victimes pour leur faire avouer où ils cachaient leurs économies. La plus folklorique de ces cliques malfaisantes, fut certainement la « **caravane à Pépère** », une impressionnante bande d'une centaine de nomades venus de différents pays (*leur chef était un suisse*) qui mettait à sac les régions qu'elle traversait !

Que faisaient la Police et la Gendarmerie ? Justement... Pas grand-chose mais pouvait-il en être autrement car les « **pandores** » comme on les appelait, étaient davantage recrutés sur des qualités physiques et morales plutôt qu'intellectuelles après l'armée. Ils « portaient beau » mais, mal équipés et dépourvus de formation, s'avéraient incapables de mener une enquête sérieuse, se contentant de rechercher des témoignages ou des objets dérobés. La médecine légale (4) n'en était qu'à ses débuts et se cantonnait à quelques grandes villes. Plus grave encore, il n'y avait que peu de coordination de brigade à brigade alors qu'un criminel comme Vacher était capable de brouiller les pistes en marchant plus de 40 km en une journée ! A moins de preuves ou de témoignages irréfutables, il suffisait au prévenu de nier puis de s'éclipser pour être sûr de l'impunité !

Clémenceau, le ministre de l'intérieur (5), surnommé le « **Tigre** », allait mener la vie dure à tout ce beau monde en créant, en 1907, les **brigades mobiles** composées de policiers d'élite disposant de voitures (6), de téléphones, de photographies, des minutieux fichiers « Bertillon » et formés aux méthodes d'investigation moderne. Biens armés, maîtrisant le tir et les techniques de combat comme la savate et la canne, ils allaient traquer les délinquants des villes comme ceux des campagnes. C'est ainsi que se finirent les razzias de la caravane à Pépère alors que les frères Pollet étaient confiés aux bons soins de Deibler, le bourreau de la République tandis que moult « apaches » se voyaient offrir une croisière tropicale pour rejoindre le bagne de Cayenne « la guillotine sèche » d'où bien peu revinrent ! En 1909, il n'y avait, en Champagne qu'une seule de ces brigades mobiles, en résidence à Chalons, mais **l'affaire Fay** allait nous démontrer que les réformes du « Tigre » avaient fait école jusque dans le Rethélois !

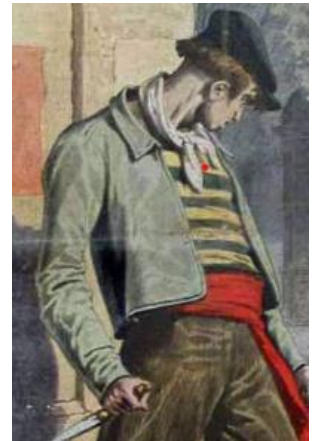


Les faits

Le samedi 7 février, M Berthe, un garçon-boucher d'Amagne avait frappé à la porte de M. Désiré Fay que ses voisins n'avaient pas vu depuis la veille. La porte était close mais il découvrit, côté verger, une petite fenêtre qui avait été défoncée de l'intérieur puis le corps sans vie du sexagénaire. L'autopsie réalisée, à la bougie, par le Dr Lefranc de Rethel ne révéla rien de particulier, sinon une potentielle mort par étouffement mais la découverte d'un torchon mouillé était fort suspecte. Les poches du malheureux avaient été fouillées, les meubles et tiroirs retournés et son portefeuille comme son portemonnaie avaient disparus. *Sur le plan cadastral, on voit la rue avec l'église et les maisons, aujourd'hui disparues, l'une d'elles, peut-être celle du haut, étant le lieu du crime.*

En vérité, le bonhomme était **un Harpagon de campagne** ! Vivant comme un clochard dans une maison sordide, ne mangeant guère que du pain et du fromage, l'homme avait pourtant étudié au collège (7) et reçu de ses parents une belle fortune et on le disait riche, très riche... plus de 100 000 francs (peut-être 400 000€ !) possédant de l'or, des actions, des titres et il avait aussi un dépôt au Crédit Lyonnais. C'était donc certainement un de ces rentiers dont l'âge (66 ans) et le handicap à la jambe (8) faisaient une proie facile pour des malandrins dans la boueuse pénombre d'un soir de dégel hivernal, la mort du pauvre homme remontant au vendredi. Le procureur de Rethel et les gendarmes d'Amagne se rendirent rapidement sur place et puis **coup de théâtre** !

Deux jours plus tard, voilà que l'on arrête, à Reims, un rastaquouère qui menait grand train, payant force bouteilles de champagne dans les maisons closes de la ville dont les tenanciers étaient souvent les meilleurs indices de la police. Déjà connu, filé et surveillé de près par la justice, le gaillard de 27 ans, un dénommé **Toscanne** fut trouvé en possession d'une très grosse somme d'argent : 1720 francs or qu'il tenta de justifier par un larcin à Reims mais le mensonge étant établi, il finit par avouer avoir commis le vol de Novy, seul, mais en ayant seulement « bousculé » le père Fay, ce dont le procureur comme le journaliste n'étaient nullement convaincus !



Et ils avaient raison, un peu plus tard était arrêté, à Machault, un jeune homme de 19 ans, Poulain. Sorti de la prison de Vouziers, 15 jours plus tôt suite à un larcin, il avoua sa participation au vol...mais « sans avoir touché au père Fay » ! Il avait acheté un cheval et une voiture et on retrouva le reste de l'argent chez lui. Mais, ce n'était pas encore fini, Françoise Noel, une vannière ambulante fut à son tour arrêtée dans les bois de la Gentillerie et le journaliste la soupçonnait d'avoir mis les deux malfrats sur le coup car elle connaissait le village où elle avait eu l'occasion de passer.

Fin mars eut lieu, à Novy, une spectaculaire reconstitution organisée par le procureur Dumas et le juge Hourtoule en présence des gendarmes et d'une foule énorme qui avait envahi la rue : **300 personnes** ! Les deux prévenus Poulain et Toscanne maintinrent qu'ils avaient profité d'une sortie du père Fay pour entrer dans la maison afin de voler mais qu'à son retour, pris de panique, le propriétaire se serait effondré et n'aurait plus bougé. Ils auraient alors pris son argent puis auraient filé par la lucarne. D'après le journal, ils étaient promis aux Assises.

Questions sans réponses

Je m'en suis tenu là car des recherches complémentaires auraient pris trop de temps mais un lecteur de l'Inattendu retrouvera peut-être une suite dans les Archives en ligne 08 avec le procès qui a certainement été relaté par le Petit Ardennais mais quand a-t-il eu lieu ? Probablement en 1910 et sans doute en Cour d'Assise bien que les prévenus aient tout fait pour réduire leur rôle à celui de cambrioleurs entraînant la mort « accidentelle » du père Fay et on les comprend car sinon ils risquaient un rendez-vous avec Deibler !

On peut souligner, dans cette affaire, le remarquable travail des magistrats rethélois, bien assistés par les gendarmes mais que la centralisation à outrance, chère à l'hexagone, a supprimé depuis longtemps. Pourtant des questions subsistent sur l'attitude des deux malfrats et la présence de ce torchon mouillé qui semble avoir été un peu vite oublié. L'un des deux et probablement le plus « aguéri », Toscanne, n'aurait-il pas fait au père Fay une variante « du coup du père François »



avec ce torchon qui avait l'avantage de ne laisser que peu de trace, peut-être plus avec l'intention de l'étourdir que de le tuer. Une autopsie moins bâclée, menée par un vrai médecin légiste aurait permis d'en savoir plus, tout comme le recours aux empreintes digitales dont ne disposaient visiblement pas encore les enquêteurs !

Rumeurs... Par ma grand tante et mes grands parents, j'avais déjà entendu parler de cette lointaine histoire. Beaucoup avançaient que les malfrats avaient des complices dans le village sans lesquels, ils n'auraient pu réussir et qu'une partie du magot n'avait pas été perdue pour tout le monde (*les titres, bons et actions n'intéressaient guère les brigands car difficiles à négocier !*).

Un homme ou une femme, ayant la confiance de la victime, l'aurait attiré à l'extérieur car il n'ouvrait pas facilement sa maison ! Des noms, maintenant complètement oubliés, avaient été avancés, parfois à l'occasion d'achats ou de transactions qui avaient attisé les ragots ! Le souvenir de cette histoire avait-il hanté la mémoire des habitants ? Toujours est-il que dans mon enfance, outre une méfiance certaine vis-à-vis des « **drôles** » (*des rieurs inconnus parcourant la rue*), il était usuel, dans de nombreuses maisons, d'avoir un solide manche de pioche près du lit, les chasseurs gardant le fusil juxtaposé et les cartouches de gros sel à proximité !

Epilogue : Je vous laisse le loisir de rechercher ce que sont devenus les coupables. Pour les gens de Novy, cette affaire fit vite place à d'autres préoccupations. Cinq ans plus tard, c'était la guerre, beaucoup de nos jeunes partis dans les tranchées n'en revinrent jamais (un sur quatre) et près de la moitié des habitants connut l'exode, beaucoup quittant ensuite définitivement les Ardennes. Pour les autres, ce fut pis avec une occupation impitoyable et un cortège de réquisitions, de privations et de destructions. En 1918, la bicoque du père Fay, probablement située sur le chemin de la Mouilly, avait aussi disparu à l'occasion des dégâts qui avaient touché l'église.

Raymond Stévenin

Notes : 1 la collection du petit Ardennais est facile à consulter sur le site des **Archives Dep en ligne** (Presse) allant du 8 février 1909 à fin mars 1909. 2 Le mot « rentier » pouvait désigner quelqu'un qui était retraité, un propriétaire louant ses biens ou recevant des dividendes. 3 L'histoire de Vacher a été relatée par B. Tavernier dans le film « **Le juge et l'assassin** » où **M. Galabru** trouva son meilleur rôle ! 4 L'excellent thriller historique **Nicolas Le Floch** reprend une légende urbaine du XVIIIème siècle qui narrait que les gens de la « Rousse » (*la police en argot*) faisaient parfois appel au fameux bourreau de Paris, Sanson, alors seul capable de « faire parler un cadavre ». Il est vrai que **Sanson**, qui décapita la famille royale, était un homme féru de sciences et d'anatomie ! 5 Une anecdote sur le tempérament de celui qui deviendra « le père de la victoire » et dont tout le Parlement craignait la langue et... l'épée. En tournée sur le front, à 76 ans, le chef du gouvernement échappa aux militaires et à son entourage, escalada la tranchée et se mit à invectiver les allemands « ...*Bande de s... On les aura vos g... !* ». 6 La télévision et le cinéma les ont popularisés sous le nom de « brigades du Tigre ». 7 En réalité le lycée où bien peu d'élèves étaient admis ! 8 D'après le Petit Ardennais, il boitait suite à une sévère séance de « schlague » que lui auraient infligé les occupants prussiens à qui il avait refusé d'obéir en 1871 ! Illustration : une caricature d'apache.

Le C.C.A.S

La composition du C.C.A.S. :

- Président : Yves BEGUIN
- Membres du conseil municipal : Odette VIOLET, Sylvie LOZINGOT, Régis LEPEUC'H, Patricia PARAPPEL et Kévin LEPEUC'H
- Membres non élus : Emilie BARROIS, Christophe FONTAINE, Hervé ROGISSART, Carole THIEBAUT, Philippe COLLET, Cloé PROMPT

Au 1er décembre, 67 foyers sont bénéficiaires du CCAS, ce qui représente 94 personnes. Pour être bénéficiaire du CCAS, il faut être âgé d'au moins 68 ans et résider à Novy-Chevrières. Vous n'avez aucune démarche à effectuer. Chaque bénéficiaire se voit offrir un bon d'achat distribué en décembre.

Le lundi 12 décembre 2022, nous sommes allés à la rencontre de la doyenne du village, Mme Roberte LILLETTE. Elle nous a accueilli avec un grand plaisir et nous avons beaucoup échangé. On discute de la vie d'avant et de celle de maintenant, du village d'avant et de celui qu'il est devenu aujourd'hui ; elle compare, elle se souvient, elle nous raconte. Elle veut savoir ce qui se passe dans le village, ce qui a changé.

Roberte est la fille de Robert LILLETTE et a toujours habité Novy-Chevrières. Elle a fréquenté l'école du village puis le collège Ste Thérèse de Reims et le lycée Mabillon de Sedan. En 1972, elle part travailler à Soissons avec des notions de comptabilité en tête. Au début, elle doit faire ses preuves dans un cabinet d'expert-comptable. Elle habite alors chez l'habitant. Au bout de 4 années de travail, elle devient comptable et s'installe dans un petit studio. Elle n'oublie jamais de revenir, toutes les semaines à Novy, dans la maison qu'elle a fait construire avant de partir. Son travail l'envoie souvent en déplacement, ce qui ne la dérange pas. Pendant 27 années, elle sillonne ainsi une partie de la France pour rencontrer ses clients. Elle prend sa retraite il y a plus de 25 ans. Elle aime encore conduire. Elle est passionnée de peinture. Elle fêtera ses 91 printemps en mars prochain.

Roberte, nous vous remercions pour votre accueil et cet agréable moment passé en votre compagnie.

Le doyen de notre village, Alfio SPITALERI a également reçu la visite de membres du CCAS.

Tous les membres du CCAS vous présentent leurs meilleurs vœux de Joie, de Bonheur et surtout de Santé pour cette nouvelle année 2023.

Continuez à rester prudents et à prendre soin de vous.



Société de sauvegarde de la chasse et de la nature de Novy-Chevrières

Le bureau :

Président : Bruno Lefèvre
Vice-Président : Régis Lepeuc'h
Secrétaire : Vivien Lepeuc'h
Trésorier : Joël Gesson



Membres du bureau : James Vadez, Gérard Pujo, Bernard Stévenin, Charles Rousseau, Olivier Gesson.

La société de chasse de Novy-Chevrières organise la gestion de la chasse par le biais des plans de tir Grand Gibier et plans de gestion Petit Gibier. Ces chasses ont lieu sur des propriétés privées.

Le plan de tir Grand Gibier (sangliers, chevreuils) compte 20 journées au maximum par saison de chasse avec une déclaration préalable à la fédération de chasse des Ardennes.

Du 1^{er} octobre au 28 février, nous déclarons 15 journées officielles et 5 journées flottantes que l'on peut utiliser selon les besoins. Dans la réalité nous chassons aux bois environ 9 journées sur les 20 déclarées, en respectant les quotas.

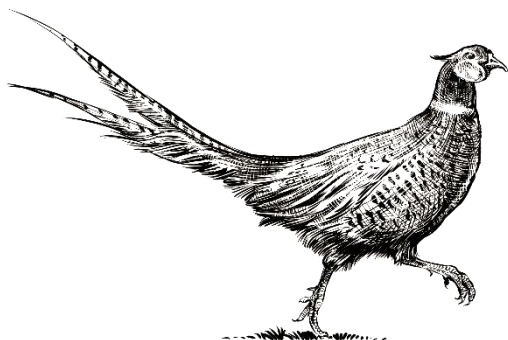
La chasse en plaine (lièvres, perdrix, faisans) a lieu de mi-septembre à fin décembre, là encore sur des propriétés privées. Chacun des ayants-droits peut chasser quand il le souhaite, dans le respect de ces dates et du quota fixé par la Fédération.

Pour ces 2 types de chasses, nous occupons le territoire privé environ 20 jours par an sur les 365 que compte une année. Cela laisse donc encore de belles journées aux autres amoureux de la nature pour profiter pleinement de notre beau territoire.

Les journées de chasse aux bois sont affichées en mairie et lors des battues, des panneaux indiquent la chasse en cours le long des routes et des chemins.

Chaque participant est équipé obligatoirement d'un gilet fluo rouge, ce qui lui permet d'être vu de loin. Les règles de sécurité sont lues au début de chaque battue, avec des consignes particulières concernant les tirs (types de gibier, distances, routes, chemins...).

Notre priorité est la sécurité de tous, qu'ils soient chasseurs ou non.



Et pour conclure, sachons profiter de notre beau territoire, dans le respect des uns et des autres.

Bonne année à tous.

Bruno Lefèvre

Les Associations type loi 1901

Association de loisirs de Novy « Les 100 buts »

La vocation initiale de l'association est de proposer des activités diverses et variées. Recentrée sur des activités et manifestations essentiellement créatives, 2022 fut une belle année créative et solidaire !



Activités de l'année 2022 : atelier scrapbooking et carterie tous les 15 jours hors vacances scolaires.

De nombreux projets ont été proposés durant cette année autour de la carterie, du scrapbooking et du mixed média.

Les ateliers se déroulent à Chevrières, les semaines paires mardi et jeudi de 14h00 à 16h00 ainsi qu'une séance en soirée, le jeudi de 20h00 à 22h00, hors vacances scolaires.

L'atelier vous donne également rendez-vous, le vendredi des semaines paires, à la maison Badass, lieu de Co-working, au 12 rue tiers à Rethel de 14h00 à 16h00.

Si cette activité vous intéresse, contactez-nous atelierscrapetcie@orange.fr

Voyage au salon "Nuances de scrap" de Charleroi avec les Bus Guilloux, le samedi 26 mars 2022

Ouvert à tous, adhérentes et non adhérentes, nous avons passé une excellente journée.



A refaire sans hésitation !

Ateliers à La MARPA de Juniville 28 mars, 6 juillet et 3 novembre.

Nous sommes à trois reprises, intervenues au sein de La MARPA de Juniville pour y organiser un atelier Déco de Pâques centre de table, un cadre photo scrapbooking et une bouteille d'automne.



Nous avons participé également aux **2 marchés** organisés par les animatrices de La MARPA - le 22 mai, pour celui de printemps et le 27 novembre pour celui de Noël.

Le 25 juin, nous étions sur le **Festi broc à Rethel**, invitée par le Collectif Rethélois.

Lors de ces 3 marchés, l'intégralité des recettes a été reversée à l'association Handimédia afin d'aider Didier, compagnon de l'une de nos adhérentes, à financer l'achat d'une 5^{ème} roue électrique adaptable sur son fauteuil roulant.

Les petits ruisseaux font les grandes rivières

L'association a également participé à **Octobre Rose, le week-end du 8 et 9 octobre** en partenariat avec l'association **Rethel rose**, au gymnase Chausson de Rethel.



Les ventes de créations, offertes par les adhérentes ont permis de reverser **165 euros à la ligue 08 contre le cancer.**

La boutique "les ateliers du père Noël" n'a pu se tenir cette année en raison de l'absence d'espace disponible pour l'organisation de ce rendez-vous ! Nous réfléchissons d'ores et déjà à celle de 2023.

A noter les premières dates de 2023 :

Semaine du 10 janvier au 13 janvier

Semaine du 24 janvier au 28 janvier

Pour tous renseignements, contacter Patricia Harnaud par téléphone au 06-71-30-29-89 ou par mail atelierscrapetcie@orange.fr

**Les adhérentes et les membres du bureau
se joignent à moi pour vous
souhaiter une belle et douce année 2023.
Bonheur, Santé et Créations !!!!**

Prenez soins de vous et de vos proches

La présidente

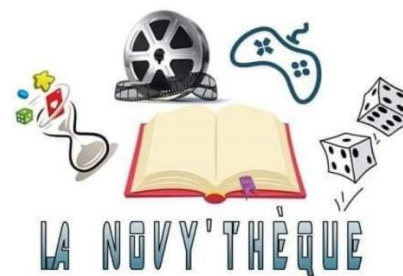
La Novy'thèque

Horaires de la Bibliothèque

Lundi : 17h30 à 18h30

Mercredi : 13h30 à 14h30

Samedi : 15h00 à 16h00



Le bureau :

- Présidente : Mme VELY Malika, suppléante : Mme JOLY Virginie
- Trésorier : M. PEROT Romain, suppléante : Mme BERTRAND MION MORAT Claudette
- Secrétaire : Mme CAVALIER Judith, suppléante : Mme PEROT Annie

Il y a un peu plus d'un an, notre association voyait le jour. Voici un petit aperçu de ce que nous avons proposé tout au long de cette année 2022.

La Novy'thèque, ce sont des activités proposées tout au long de l'année par l'Agora avec qui nous sommes associés dans le cadre de la bibliothèque :

- 20 avril 2022 : création de Cerfs-Volants ;
- 26 juillet 2022 : décorer un masque à la manière du Théâtre Nô ;
- 15 octobre 2022 : atelier Haikus ;
- 16 novembre 2022 : atelier cuisine : le Chou Chinois ;
- 13 décembre 2022 : peinture sur vitres de la bibliothèque.



Ce sont aussi des activités proposées aux enfants pendant les vacances scolaires autour du loisir créatif (création de décorations de Noël) et des jeux de sociétés.



Nous avons également organisé plusieurs concours cette année pour petits et grands :

- Janvier 2022 : concours de la plus belle couronne (pour les enfants) ;
- Février 2022 : concours de la Saint Valentin où il fallait trouver la traduction de « Je t'aime » dans différentes langues (pour les adultes) ;

- Mars 2022 : concours du plus beau masque de Carnaval (pour les enfants) ;
- Avril 2022 : concours du panier de Pâques, trouver le poids du panier (pour les adultes) ;
- Octobre 2022 : concours d'Halloween (pour les enfants) ;
- Novembre 2022 : concours de pâtisserie en duo (pour enfants et adultes) ;
- Novembre 2022 : concours sur le Beaujolais avec un QCM sur le Beaujolais (pour les adultes).



En 2022, La Novy'thèque c'est aussi :

- le dimanche du jeu le 13 mars 2022 ;
- la Bourse aux Vêtements le 22 mai 2022 ;
- le Bal pour les enfants le 03 juin 2022 ;
- la chasse aux bonbons d'Halloween le 30 octobre 2022 ;
- défi jeux vidéo le 19 novembre 2022 ;
- la Bourse aux Jouets le 20 novembre 2022.



Nous souhaitons remercier tous les habitants de Novy-Chevrières qui nous accompagnent tout au long de l'année dans nos manifestations ou dans nos concours.

L'équipe de La Novy'Thèque souhaite une bonne année 2023 à tous les Novyciens et Novyciennes, petits et grands, nous avons hâte de vous retrouver lors de nos prochains évènements.

Le Comité des Fêtes

Année 2022	<u>ALERTE</u> <u>NOUVEAUTE :</u> La soirée Beaujolais	<u>AGENDA 2023 :</u> Retrouvez les dates des prochaines manifestations
		
<h1 style="margin: 0;">LA GAZETTE DU COMITE DES FETES</h1>		

FAITES VOS JEUX !



Pour son grand retour, le loto a fait salle comble. Quel bonheur de tous se retrouver dans la joie et la bonne humeur !

Merci au Moulin des Courtils d'Acy-Romance qui nous a fait don de farine 100% locale pour la conception des crêpes et gaufres servies pour l'occasion.



UNE RECONNAISSANCE ETERNELLE

Être bénévole au Comité des fêtes, c'est donner de son temps, de sa force, de son imagination mais c'est aussi donner tout son amour à ses camarades et surtout à son président bien aimé, qui sait très bien nous le rendre...



POUR NOUS CONTACTER ?

Vous pouvez retrouver toutes nos manifestations sur notre page Facebook : "Comité des fêtes de Novy-Chevrières" et nous contacter à tout moment sur notre compte Messenger.

C'EST LA FETE

Nous avons dansé, nous avons trinqué, petits et grands ont joué, petits et grands ont été gâtés... Malgré une météo capricieuse, ces trois jours ont été incroyables ! Vous avez été si nombreux à faire la fête avec nous, un grand merci à tous, rien de tout cela ne serait possible sans vous.



LA RECONVERSION

Vous souvenez-vous de la brigade du pass, nos deux bénévoles près à vous arracher les poils des bras à chaque manifestation ?

Rassurez-vous, ils sont toujours aussi inséparables et ont trouvé une nouvelle activité à faire ensemble...



OYEZ OYEZ VIDE GRENIER !

Cette année le soleil était au rendez-vous pour la brocante. Et pour distraire les passants et les exposants, rien de mieux qu'un petit concours photo !

Voici en images les deux photos finalistes que je n'ai pas réussi à départager :



LE BUREAU

Président : PONCET Frédéric

Vice-présidente : PUJO Aurélie

Trésorière : LE PEUC'H Régine

Trésorier adjoint : SIMON Pascal

Secrétaire : HODIER Laura

Secrétaire adjoint : FONTAINE Christophe

PLACE AUX ARTIFICIERS



Presque aussi populaires que la fête patronale, nos festivités des 13 et 14 juillet ont rassemblé beaucoup de monde autour du char décoré pour l'occasion, qui a accompagné les marcheurs jusque derrière l'église afin d'assister au feu d'artifice, puis sous les chapiteaux montés autour de la buvette pour l'occasion.

Le concours de boules a, quant à lui, eu lieu sous le soleil, dans une ambiance bon enfant des plus agréables.

Cette année encore, Monsieur James VADEZ a eu la gentillesse de nous prêter son terrain pour le feu d'artifice, un grand merci à lui.

UN HOMME... UN VRAI !

Quand je vous dis qu'être bénévole au Comité des fêtes, c'est donner de sa force...



TOUTOUYOUTOU

Comme chaque année, le club de gym est hébergé par le Comité des fêtes. La gym (uniquement pour les adultes) se déroule chaque mardi de 19h30 à 20h30.



NUIT DE FOLIE...

“Et tu chantes, chantes, chantes ce refrain qui te plaît, et tu tapes, tapes, tapes, c'est ta façon d'aimer, ce rythme qui t'entraîne jusqu'au bout de la nuit, réveille en toi le tourbillon d'un vent de folie...”

Quelle belle soirée que celle du 8 octobre dernier !!



DATES A RETENIR

Voici les dates des prochaines manifestations :

Loto : 2 avril 2023

Fête patronale : 27, 28 et 29 mai 2023

Brocante : 2 juillet 2023

Feu d'artifice : 13 juillet 2023

Concours de pétanque : 14 juillet 2023

Repas dansant : 7 octobre 2023



CHERCHEZ L'ERREUR...



LE SAVIEZ-VOUS ?

A l'origine, la fête patronale, appelée “fête votive” était en fait une célébration religieuse. À cette occasion, les habitants des bourgs rendaient hommage au saint patron de leur paroisse.

OCTOBRE ROSE

Dans les rues de Novy, du 1er au 31 octobre, pour la bonne cause, vous avez pu voir la vie en rose.



L'ASSOCIATION D'ASSOCIATIONS

A l'occasion du Beaujolais Nouveau, le Comité des fêtes et le NovySport se sont associés pour organiser une petite soirée le 18 novembre dernier. Même ceux qui n'aiment pas "le rouge" se sont laissés tenter par ces jolies bouteilles !



REMERCIEMENTS

Cette année, le Comité des fêtes doit dire au revoir à l'un de ses bénévoles, Daniel, qui part pour de nouveaux horizons. Un grand merci à lui pour toutes ces années passées au sein du Comité, nous espérons qu'il viendra souvent nous rendre visite.

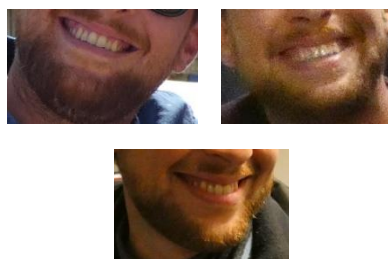
LA PHOTO DE L'ANNEE

Être bénévole au service de son village, c'est une valeur qui se transmet de génération en génération.



ÊTES-VOUS SOURIRIONOMISTE ?

Ce sourire a illuminé nos festivités tout au long de l'année, mais saurez-vous le reconnaître ?



LE MOT DE LA FIN

Une fois n'est pas coutume, il est temps de vous quitter, non sans remercier les bénévoles ainsi que le Président du Comité, Monsieur Frédéric PONCET, qui ne regardent pas au temps passé à la préparation des différentes festivités et qui donnent de leur temps pour l'animation du village.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles festivités !

Les membres du Comité des fêtes vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2023.

Novy Sport

Le bureau

Président : POTET Denis
Trésorier : ADAM Chantal
Secrétaire : ENGLERT Guillaume

Président adjoint : PETRY Jonathan
Trésorier adjointe : GERARDIN Florian
Secrétaire adjoint : CAVALIER Judith

Le Novy Sport permet aux habitants de Novy-Chevrières la pratique du sport dans un esprit de loisirs et de convivialité. En outre, de nombreux événements enrichissent les activités initiales. Avec ses 85 adhérents, l'association se développe proposant dès lors de nouvelles activités et créneaux. Grâce au groupe Facebook qui compte actuellement 113 abonnés, le Novy Sport offre de la réactivité et de la souplesse du point de vue communicationnel.

Nos activités

Le football

Animateurs : Romain, Judith et Denis
Enfants : Mardi de 18h00 à 19h00
Ado : Lundi de 18h00 à 19h00
Lieu : Terrain multisport

La course

Animateurs : Marie-Eugénie et Florian
Enfants : Jeudi de 18h00 à 18h45
Adultes : Jeudi de 19h00 à 20h00
Lieu : Terrain multisport

Le basket ball

Animateur : Guillaume
Enfants : Vendredi de 18h00 à 19h00
Lieu : Terrain multisport

La marche

Animateur : Judith
Pour tous : Dimanche de 9h à 10h30 en semaine impaire dans Novy-Chevrières et ses alentours. Départ devant la mairie.

Foot adultes

Les footballeurs se retrouvent de manière mensuelle le lundi à l'Arena Soccer de Reims.

Organisateur : Marchand Michel
Lieu : Arena Soccer de Reims
Horaires : lundi à partir de 20h



Rétrospective



Mise en place du nouveau bureau du Novy Sport.



Création du nouveau groupe Facebook, regroupant les trois instances d'origine (Novy Football Club, Novy footing club et Novy basket club).

Après l'installation des buts, poursuite de la rénovation du terrain multisport avec les nouvelles lignes.



Belle prestation de nombreux de nos membres aux Bulky games. Après un échauffement déjanté, l'équipe novycienne a dû parcourir les 5Km les plus improbables de leur vie : un parcours pour retomber en enfance. Ils ont eu à franchir 12 obstacles gonflables géants ! Certains sont immenses, motorisés, glissants, ... Le parcours comptait aussi 2 ravitaillements légers (boisson et collation). Ils sont repartis avec un t-shirt et une médaille exclusive pendant la course ! Les Bulky Games leur ont laissé sans aucun doute un souvenir mémorable !



Avril

Les jeunes footballeurs ont eu la possibilité de sortir à l'Arena de Reims pour mettre en pratique le travail fait sur le terrain multisport de Novy, découvrir ou revivre le foot autrement. Instant très apprécié de nos jeunes qui se sont amusés sur un terrain dont les dimensions et l'environnement étaient autres.

Un grand merci aux parents pour leur confiance et aux accompagnateurs.

Le Novy Sport a eu la chance de bénéficier de tarifs préférentiels pour assister au match de basket ball opposant les Flammes de Charleville au collectif des Basket-Landes.

Des fans mais aussi des novices de la discipline se sont rendus à l'Aréna de Charleville en covoiturant pour vivre ce moment époustouflant.



Mai



La journée multisport du 19 mai a réuni un grand nombre de sportifs (enfants et adultes) de 9h à 19h.

Au programme, assouplissements en musique, course de 7 km, course de 10 Km, marche sur 7 km, rencontres de basket, de football.

Ce moment placé sous le signe de la bonne humeur a comblé toutes les espérances de l'équipe du Novy Sport qui devrait reconduire cet évènement cette année.

Juin

Le tournoi de tennis commencé depuis le mois de juin se clôture en août par la finale. Au terme d'un tournoi qui aura vu passer toutes sortes de joueurs – de débutants à confirmés - la remise de prix est le moment de récompenser tous les participants à ce tournoi. Les deux meilleurs challengers du tennis de Novy-Chevrières se sont adonnés à un combat épique encouragés par un public de plus en plus important au fil du match. Bravo à tous !



Sortie de l'équipe de foot pour un match amical contre les vétérans de Signy-l'Abbaye le dimanche 12 juin à 10h sur leur terrain synthétique.

L'équipe de Novy Sport est rentrée assez fière de sa performance face à une équipe confirmée sur un score ex aequo.



Cette année, nos coureurs ont bravé la pluie pour la mythique course ardennaise du Sedan-Charleville!

En 2022, se déroulait la 102^{ème} édition du « Sedan-Charleville ».

Fondé en 1906, Sedan-Charleville est la plus ancienne course de ville à ville de France.

Le parcours emprunte la départementale 764 reliant les villes de Sedan et de Charleville-Mézières sur une distance de 23,6 kilomètres.

Les 10 km de Reims ont eu un beau succès ! Quelques coureurs intrépides se sont confrontés à cette course de renommée internationale.



Octobre



Le Novy footing Club a organisé sa Running Z. Il ne faisait pas bon trainer aux alentours du cimetière de Novy-Chevrières ce jeudi 27 octobre, on risquait d'être poursuivi par des créatures sorties d'outre-tombe. Moment convivial apprécié de tous... tout aussi effrayant que drôle. Un peu avant a eu lieu la course d'Halloween des enfants.

La Ribouldingue d'Halloween a été l'occasion de regrouper tous les membres du Novy sport, qu'ils soient footballeurs, coureurs ou basketteurs. Tout le monde a joué le jeu en venant avec des costumes originaux, un plat ou un dessert fait « à la maison ». Dans une ambiance chaleureuse et festive, l'évènement a ravi tout le monde.



Novembre



Les coureurs du Novy Sport se sont magnifiquement défendus lors des dernières Foulées rethéloises. En effet, le Novy Sport présente un score par équipe plus qu'honorable pour une « petite association de village ». Ces performances sont aussi valables pour nos jeunes coureurs.

On a de quoi en être fiers ! Vive Novy !!!

Rencontre amicale Novy Sport-Barby : La rencontre contre l'équipe de Barby s'est malheureusement soldée par une défaite avec une équipe novycienne remontée à bloc.





En collaboration avec le comité des fêtes, une soirée beaujolais s'est déroulée dans une ambiance festive et amicale. Au menu, un plateau de charcuterie généreux, du fromage et bien entendu le breuvage tant attendu. Soirée réussie !



Lors d'une rencontre amicale sur le terrain synthétique de Signy-l'Abbaye, notre équipe de foot a remporté une belle victoire contre celle de Signy-l'Abbaye avec un score de 3-2.



Les premiers matchs de l'Équipe de France de Football ont été diffusés sur grand écran à la salle des fêtes.

Lors de la diffusion du match opposant l'Équipe de France à l'équipe du Danemark, nous avons profité de la mi-temps pour faire la remise des maillots du Novy Sport avec nos sponsors :

- Marine Englert AXA et
- David Geoffroy maçonnerie.



Un petit groupe de coureurs du Novy Sport faisait partie des 800 inscrits pour **participer** à la traditionnelle **corrida de Charleville-Mézières**.

La Corrida de Charleville-Mézières, 27^{ème} du nom, a eu lieu le samedi 22. Le savant mélange de sport et de déguisements rend incontournable cette course nocturne. Les encouragements ont été appréciés : merci aux courageux qui n'ont pas hésité à se confronter au froid et à mettre une ambiance de fête.



⋮ Décembre ⋮

L'APE a pour but d'organiser diverses manifestations afin de récolter des bénéfices pour créer une cagnotte « Classe de Neige ». Tous les enfants de l'école ont la chance de pouvoir partir une semaine aux sports d'hiver tous les 4 ou 5 ans (merci Covid 😊). Ce voyage a pu se faire l'année dernière, en mars 2021 et une quarantaine d'élèves sont partis pour un budget de seulement 100€ grâce à aux bénéfices récoltés ces 5 dernières années, soit une somme de 11500€ versée à l'école. Avec cette somme, nous avons aussi participé au voyage scolaire des plus petits, pour une journée au Zoo de MAUBEUGE.

Nous avons gardé une partie de la somme pour financer les photos de classe sur l'année 2021-2022.

2022 sonne enfin une année complète pour notre nouvelle équipe mise en place en 2020... Nous avons pu organiser quasiment toutes les manifestations prévues !

Petit **récap de 2022**, voici ce que nous avons pu organiser pour les enfants :

- **JANVIER** : Brioche des Rois – Cette année, c'est l'école qui s'en est occupé du fait de l'excédent de la coopérative scolaire.
- **FEVRIER** : Tournoi de Belote – 60 joueurs ont participé au tournoi. Un grand merci à Denis POTET pour son aide à l'organisation de cette journée.
- **AVRIL** : Vente des Chocolats de Pâques - Partenariat avec Les Gourmandises de Vani à RETHEL.

Tombola - 100 cadeaux à gagner dont un téléphone portable, une barre de son, un aspirateur balai, un barbecue... et des lots de consolation bien sûr !

Chasse aux Œufs - Tous les enfants se rejoignent autour de l'église afin de trouver les œufs cachés et avoir une surprise en chocolat.

- **JUIN** : Kermesse – La plus grosse manifestation de l'année, en collaboration avec l'école. Un beau spectacle organisé par l'école sur le thème du cinéma. Suivi des jeux traditionnels, cochon à la broche, tournoi de boules carrées, château gonflable... 158 parents et 60 enfants ont mangé avec nous pour ce moment convivial, sonnante la fin d'année.



- **JUILLET** : Olympiades – Journée détente organisée par l'école (marche nordique le matin). Des mini jeux ont lieu toute l'après-midi, avec la participation des parents. Les calculatrices sont offertes lors de cette dernière journée, à nos CM2 qui s'envolent vers le collège. Le goûter est offert par l'APE avec généralement des fruits et des brioches.



La surprise était de rigueur pour M. MATHIEU, qui nous a fait l'honneur d'être le directeur de l'école pendant une dizaine d'années. Afin de le remercier pour toutes ces belles années, nous lui avons offert au nom de l'APE mais aussi de tous les parents qui ont participé, un très gros panier garni (sa gourmandise le poursuit encore !). Nous avons rencontré Mme DEAU COURT, la nouvelle directrice de l'école qui venait d'apprendre sa nomination au poste.



Encore un grand merci à vous M. MATHIEU ! Tout le village et notamment les élèves vous souhaite un bel avenir dans votre nouvelle école.

- **SEPTEMBRE** : Apéro de rentrée – Afin de faire la présentation des manifestations à venir mais surtout rencontrer les nouveaux parents de l'école. Merci à eux pour leur participation et leur envie de participer à la vie du village.
- **OCTOBRE** : Assemblée Générale – Nous faisons le bilan de l'année passée et le prévisionnel de l'année à venir. Tous les parents sont les bienvenus, cela permet d'échanger sur des nouvelles idées, les améliorations potentielles de nos manifestations... L'occasion d'accueillir 2 nouveaux membres dans le bureau : M. Fernando TEIXEIRA en tant que secrétaire adjoint et M. Kévin LE PEUC'H en tant que trésorier adjoint.



- **NOVEMBRE** : Américains – Pour la première fois, nous avons proposé une vente d'américains. Une belle réussite avec 120 sandwiches commandés !
- **DECEMBRE** : Le mois le plus chargé pour l'APE.



Marché de Noël – Une première également pour le concept proposé cette année. Sur deux jours, nous nous sommes associés avec l'association 'La Bandes des P'tits Producteurs Locaux' représentée par Alice et Antoine PILLARD. 19 exposants et artisans locaux le samedi, 10 le dimanche, des ateliers de fabrication pour les enfants, la vente des objets de Noël fabriqués à l'école par vos enfants...

Arbre de Noël – spectacle offert aux enfants avec cette année la compagnie RICTUS Prod. Spectacle d'improvisation grâce à la participation des enfants et des parents.



Spectacle de Noël de l'Ecole – Premier spectacle pour Mme DEAUCOURT, accompagnée de ses collègues. Nous félicitons l'ensemble du corps enseignant pour ce beau spectacle où beaucoup de parents ont répondu présents. Le Père-Noël est venu rendre une visite aux enfants, avec des cadeaux plein la hotte (cadeaux provenant de l'école). L'APE a participé à l'achat des nouveaux jeux qui serviront dans la cour de l'école (une petite maison, des briques empilables, des petites voitures).

- **TOUT AU LONG DE L'ANNEE** : Cessions de Sport – Animées par Mme CAVALIER (dans la salle des fêtes) :
 - **Renforcement Musculaire** les lundis de 19h30 à 20h30
 - **Cardio Latino Enfant** les mercredis de 18h00 à 19h00
 - **Cardio Latino Adulte** les mercredis de 19h30 à 20h30

Pour l'année **2023**, voici les événements à venir jusqu'aux vacances d'été :

- **Tournoi de Belote** le 05 mars
- **Chasse aux Œufs** le 10 avril
- **Tombola** le 05 mai
- **Kermesse** le 01 juillet
- **Olympiades** le 07 juillet

Pour nous contacter, n'hésitez pas à nous écrire sur notre adresse mail :

ape.novychevrieries@gmail.com



Rejoignez-nous sur FB : « Association des Parents d'élèves de Novy-Chevrières »

L'équipe de l'APE tient à remercier les enseignantes, qui partagent leur temps avec nous et nous accompagnent dans l'organisation des événements.

Un grand merci aux parents bénévoles, qui s'investissent tout au long de l'année et sans qui ces réussites ne pourraient avoir lieu.

Merci à Monsieur le Maire et son équipe municipale pour la subvention annuelle qui nous permet d'améliorer nos manifestations.

Bienvenue aux nouveaux parents de l'école et aux nouvelles familles dans le village.

MERCI !

Précaré



En 2022, l'association Précaré s'est mobilisée pour accueillir Benoit Menut lors de son concert au mois de juin en lien avec le théâtre Louis Jouvet. *(Merci Christine et Romain pour votre aide)*

Novy se découvre a rassemblé les métiers de la construction et les métiers d'art autour du Prieuré et s'est terminé en musique. *(Des remerciements à Martine, Elisabeth, Jean-Pierre D, Jean-Pierre L, David, Pascal, Fernando ...)*





Le Chemin des crèches plus intimiste a permis de belles rencontres avec : des enfants au travers d'un spectacle : l'histoire du Prieuré expliquée avec ferveur et des animations. *Un merci particulier à Lucie, Jean-François, Malika, Virginie, Yves, Lise, Laurence, Nicolas,...*



Nous poursuivons le renouvellement des ornements du Prieuré.

Durant l'année, Pierre s'est attelé avec minutie et technique à la rénovation des socles des deux statues avec le soutien des compagnons de Muizon, de David et de Brice.



En 2023, les membres de l'association souhaitent réparer la statue du St Pierre, remettre en place les socles des statues et se recentrer sur la rénovation du site pour vous accueillir dans un lieu toujours marquant par son histoire, par les événements de la vie, ses regards et questionnements venus d'ici et d'ailleurs. Les liens créés autour du Prieuré nous encouragent à perdurer.

Merci à ceux qui soutiennent la rénovation et qui ont un œil attentif à leur environnement.

Une belle année à chacun.

Mme Giangola et les membres de l'association Précaré

Les Passionnés du cheval de trait ardennais

Nous sommes une association créée en septembre 2011.

À la création, le nombre d'adhérents était de 20. À l'heure actuelle, l'effectif est de 27. Les âges vont de 8 à 88 ans.

Le président : Jean-Pierre LAMBOT

Siège social : Novy-Chevrières



Le but :

Cette association a pour but de faire la promotion, du cheval de trait ardennais, des produits régionaux, des traditions ardennaises, des vieux métiers et de tout ce qui touche au monde rural.

Plus simplement : continuer à faire connaître nos chevaux et de promouvoir des activités que nous pouvons effectuer avec eux.

Les activités sont :

Sportives	des compétitions... des marathons
Historiques	des animations lors des fêtes à l'ancienne
Touristiques	des promenades en calèche ou même en roulotte
En attelage	en simple, en tandem, en paire ou à quatre...
Ou monté	promenades, découvertes de sentiers ou plaine ou forêt.

Faire de la pédagogie : montrer et initier les jeunes générations aux travaux d'antan et, ceci, sans nostalgie ni regret sur cette période de l'histoire.

Aspect historique du travail du début du XXe siècle.

Dans le monde agricole : les travaux du sol, la fenaison, la culture de la pomme de terre, la moisson... le débardage...

Sans oublier le passé de la Grande Guerre (1914-1918) qui a marqué les Hommes, les chevaux (fortement mis à contribution) et qui a laissé des stigmates dans nos territoires.



Pour bien montrer les aptitudes de ces chevaux qui sont des êtres dociles, placides, forts, durs à la tâche, obéissants et d'une très grande complicité avec le meneur.

Maintenant, dans le monde actuel, certains prennent ce créneau mais la tâche reste ardue et plutôt rébarbative. Des chevaux reprennent les chemins des vignes pour y travailler le sol pour la biodiversité et un retour à l'équilibre naturel... !

D'autres partent dans les bois pour débarder les grumes ; c'est une autre activité qui se pratique durant la période hivernale. Les sols sont moins dégradés : la végétation repart plus vite. Il y a beaucoup d'avantages...

Les prestations et les défilés : prestations familiales lors de cérémonies (mariage, pour convoyer les jeunes mariés et leurs invités dans une prestation à la carte et autres...), fêtes locales et kermesses etc... mais certains préfèrent pratiquer une équitation montée : dans des épreuves de dressage (des carrousels), sur des parcours de sauts d'obstacles adaptés.

Nous participons à des fêtes où nous pouvons avoir un contact privilégié avec le public...

En 2022

Nous avons organisé des randonnées sur la journée en les ouvrant à tous nos amis(es) cavaliers et cavalières, meneurs d'attelage.

Nous nous retrouvons régulièrement pour partager notre même passion.

Pour cette saison :

Au printemps : à NOVY-CHEVRIÈRES (Ardennes)

Au cours de l'été à CURY-les-CHAUDARNES (Aisne)

Au début de l'automne à BAZANCOURT (Marne).

Avec cinq ou six attelages et quelques chevaux de selle et ce sur deux parcours de 10 et 13 km, un pour le matin et l'autre pour l'après-midi.

À la fin du mois de juin : nous avons participé à la brocante de RETHEL. Notre but était de présenter nos chevaux et de réaliser des promenades pour les visiteurs, en attelage, dans les rues de la ville.

Le 8 août : à SAINT-RÉMY-sur-BUSSY (Marne). Nous avons eu un temps fort lors de notre participation à la fête des moissons. Nos chevaux ont moissonné à l'ancienne en utilisant des outils datant du début du XXe siècle : une faucheuse javaleuse et surtout une moissonneuse-lieuse. Le public fut enthousiasmé par cette brillante démonstration. Rappel nostalgique pour les plus anciens d'entre eux et découverte du travail harassant pour les plus jeunes générations.



À la fin du mois d'août : nous avons animé la fête du Précaré à NOVY-CHEVRIÈRES.



En fin d'année : le Père Noël sollicite nos chevaux pour remplacer ses rennes, qui sont fatigués de leur long voyage, et ainsi, il peut continuer à rencontrer les enfants, ramasser leurs courriers tout en leur distribuant des friandises. Nous étions présents sur le marché de Noël de RETHEL.

Voici un panel de nos activités. Nous étudions toutes propositions pour monter ensemble, avec vous tous, une activité au contact de la nature en joignant un côté pédagogique, culturel, ludique et agréable.



Pour 2023

Après notre assemblée générale, nous avons décidé de réitérer les randonnées sur une journée. Le programme reste à définir.

Nous continuerons à être à l'écoute de vos demandes de prestations avec un seul leitmotiv : faire connaître notre passion des chevaux auprès de vous tous.

Ainsi, par les contact avec le public, nous pouvons répondre à toutes leurs questions.

La Bande des P'tits Producteurs Locaux

Cette association a été créée le 27 Juin 2022. Elle a pour but de relancer le commerce local et de réunir les producteurs locaux du secteur.

Le premier marché de Noël de Novy-Chevrières, coorganisé avec l'APE, a réuni une vingtaine de producteurs locaux qui ont été présents tout au long du week-end du 3 au 4 décembre dernier.

Le marché s'est déroulé de 9h30 à 18h00 et plusieurs animations étaient présentes à la salle des fêtes.



Pour l'année 2023, nous prévoyons de faire revenir le marché bimensuel et de faire aussi une foire sur plusieurs jours.

Pour nous suivre et/ou nous rejoindre :

Facebook : La bande des p'tits producteurs locaux
Tel : 0768411639

Présidente : Mme PILLARD Alice
Trésorier : M. PILLARD Antoine

Les assistantes maternelles

Des assistantes maternelles, professionnelles de la petite enfance sont présentes sur le territoire pour accueillir vos enfants.

N'hésitez pas à les contacter pour les rencontrer, pour connaître leur capacité d'accueil et leurs modalités d'accueil.

Liste donnée par ordre alphabétique :



BERTRAND Claudette	13 rue du pont Taillard	03.24.72.25.05
CAMUS Vanessa	7 bis rue du moulin	03.24.72.63.35
CHENNANE Delphine	14 rue de Tivoli	07.51.64.86.84
LOZINGOT Sylvie	73 route de Charleville	06.61.21.55.39
PILLARD Alice	7 chemin vert	07.68.41.16.39
SCHWEITZER Isabelle	9 chemin vert	07.17.94.11.50



Nos artisans, commerçants et auto-entrepreneurs

<p>Louis COLLIGNON Rue du moulin 03.24.72.63.35 06.43.25.74.67</p>	<p>Peinture bâtiment, ravalement de façade Traitement de charpente, isolation Couverture zinguerie louis.collignon@orange.fr</p>
<p>Nicolas DEHAN Route de Chevières 03.24.38.21.31 - 06.84.36.90.64</p>	<p>SARL Taxi Dehan Nicolas Transports conventionnés assis depuis 30 ans www.taxi-elisabeth-ardennes.fr</p>
<p>Fabrice DEHAYE Route de Charleville 03.24.38.49.90</p>	<p>Tueur de porcs</p>
<p>Romain DESTENAY Route de Charleville 06.58.95.26.08</p>	<p>SR Propreté Facebook : Romain SR propreté srproprete@gmail.com</p>
<p>David GEOFFROY Grand'rue 03.24.72.38.80 - 06.79.34.56.78</p>	<p>Maçonnerie générale, neuf et rénovation dgeoffroy.artisan@yahoo.fr</p>
<p>Aurélien HENRIET Corny-la-Cour 06.15.28.94.00</p>	<p>Ferme diversifiée : maraîchage, apiculture Facebook : fermedecornylacour fermecornylacour@outlook.fr</p>
<p>Yvan LENFANT Rue de Tivoli 03.24.38.89.42 - 06.70.73.46.39</p>	<p>TECO construction Entreprise de maçonnerie</p>
<p>Malorie et Marie Odile Route de Charleville 03.24.38.50.96</p>	<p>Restaurant « Au New Bon Acc' » Facebook et internet : Au New Bon Acc'</p>
<p>Les gourmandises de Lisa Ruelle Suttin 06.79.22.39.12</p>	<p>Chocolats et pâtisseries sur commande lesgourmadisesdelisa08@gmail.com</p>
<p>Josélito MARTINEZ Grand'rue 06.78.14.82.79</p>	<p>JM Automobiles Achat-vente de véhicules d'occasion</p>
<p>Romain PÉROT Impasse les haies</p>	<p>RP Multiservices 08 Plombier, rénovation de l'habitat</p>

Antoine PILLARD Chemin vert 07.68.41.16.39	Brasserie « LA NOVYCE » Fb : la Novyce bière de Novy-Chevrières www.brasserielanovyce.fr
Jacky RAELLE Route de Charleville - bureau Rethel 03.24.38.45.67 - 06.24.47.48.58	Color Façade Artisan façadier-enduits Peintures intérieur et extérieur
Philippe MACKE 03.24.39.52.51 06.03.06.05.86	Régal Pizza Mardi devant la Mairie
Fernando TEIXEIRA 07.66.14.58.07 www.nandotech.fr	NANDOTECH technicien informatique Installation, configuration, dépannage, maintenance, réparation, sauvegarde, récupération, assistance, formation
Brice VIOLET Grand'rue 03.24.38.11.43 - 06.13.11.01.14	Horticulteur, maraicher Vente de fleurs et de légumes bryce08@hotmail.fr
Ludovic VÉLY Route de Charleville 07.69.73.96.38 ludo.358@wanadoo.fr	VL Multiservices 08 Petits travaux de bricolage, entretien, débarrassage d'encombrants, cave, grenier...
Jean-Paul WAGNER Impasse des haies 03.24.38.05.41	Musicien – Animateur jean.paul.wagner@free.fr

Par soucis de confidentialité, la Chambre du Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Ardennes ne fournissent pas la liste des professions indépendantes.

Vous êtes entrepreneur, commerçant ou artisan, faites-vous connaître.

Merci de vous manifester et de nous contacter via le site de la mairie ou le Facebook de la commune.



Mairie de Novy-Chevrières

Vous y rendre...

14, route de Charleville
08300 NOVY-CHEVRIÈRES

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le lundi de 09h00 à 12h00
Le mardi de 14h00 à 17h00
Le vendredi de 16h30 à 19h30

Nous joindre...

Par Téléphone : 03 24 38 21 38
Par Fax : 03 24 38 35 34

Par Mail : commune.novy.chevrieries@orange.fr

Notre site internet : www.novy-chevrieries.fr

Notre page Facebook : [www.facebook.com/pages/Commune de Novy-Chevrières](http://www.facebook.com/pages/Commune-de-Novy-Chevrières)

